

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 34^e SEANCE

2^e Séance du Mercredi 29 Octobre 1975.

SOMMAIRE

1. — Questions au Gouvernement (p. 7530).

ATTITUDE DE LA FRANCE A L'ÉGARD DES ÉVÉNEMENTS DU LIBAN

MM. Michel Debré, Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.

PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LES SITES PROTÉGÉS

MM. Jean-Claude Simon, Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

SITUATION DES ENTREPRISES DE SOUS-TRAITANCE

MM. Ginoux, Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat.

IMPOSITION DES PLUS-VALUES PROVENANT D'INDEMNITÉS D'EXPROPRIATION

MM. Bernard Marie, Fourcade, ministre de l'économie et des finances.

APPLICATION DE LA LOI DU 3 JANVIER 1975 EN FAVEUR DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

MM. Aubert, Durafour, ministre du travail.

FRÉQUENCE DES ÉVASIONS D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

M. Frédéric-Dupont, Mme Dorhae, secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de la condition pénitentiaire.

ALLOCATION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

MM. Zeller, Durafour, ministre du travail.

RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ANGOLA

MM. Montdargent, Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.

MANIFESTATIONS AU COURS DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE

MM. Vizet, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

GRÈVE DU PERSONNEL A AIR FRANCE

MM. Kalinsky, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ D'IMPRIMERIE ET D'UN PARKING DANS LE PARC DE GRAND-BOURG A EVRY

MM. Combrisson, Galley, ministre de l'équipement.

DIFFICULTÉS DANS LE SECTEUR DE L'HÉLIOGRAVURE LOURDE

MM. Combrisson, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS LORS DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE

MM. Boullioche, Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur; d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE DE TRUGNAS (DRÔME)

MM. Henri Michel, Haby, ministre de l'éducation.

ENSEIGNEMENT DANS LES U. E. R. DE PHARMACIE

MM. Gau, Soisson, secrétaire d'Etat aux universités.

AVENIR DE L'EXTRACTION DE LA BAUXITE

MM. Gaudin, d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche.

2. — Mises au point au sujet d'un vote (p. 7538).

MM. Mermaz, le président.

3. — Loi de finances pour 1976 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7538).

Commerce et artisanat (suite) :

M. Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat.

Etat B.

Titre III :

MM. Aumont, le président. — Réserve du titre III.

Titre IV. — Adoption.

Etat C.

Titre VI :

Amendement n° 146 de M. Aumont : MM. Aumont, le président. — Retrait.

Réserve du titre VI.

Après l'article 64 :

Amendement n° 147 de M. Aumont : MM. Aumont, Denvers, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour le commerce : le ministre. — Rejet par scrutin.

Affaires étrangères :

MM. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères et les relations culturelles ; Louis Joxe, rapporteur pour avis

de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères; Alain Vivien, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la coopération technique; Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les affaires culturelles.

M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères.

M.M. Couve de Murville, Jean-Pierre Cot, de Broglie.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

4. — Ordre du jour (p. 7555).

PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

ATTITUDE DE LA FRANCE A L'EGARD DES EVENEMENTS DU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Une tragédie humaine et politique, aux très graves conséquences pour le Proche-Orient et pour l'équilibre des forces en Méditerranée, se déroule sous nos yeux, dans l'indifférence quasi totale, non seulement en France, mais ailleurs.

Il s'agit de la guerre civile au Liban et de tout ce qu'elle peut receler pour demain.

Sans remonter trop loin dans le temps, il y a seulement une quinzaine d'années, aurait-on laissé, sans intervenir, le Liban risquer de s'effondrer ou de se disloquer? En aucune façon.

Cela doit être un sujet de méditation pour nous tous que de se rendre compte qu'une guerre civile, qui peut aboutir à la disparition de l'Etat du Liban, se déroule devant l'impuissance de nations telles que la Grande-Bretagne ou la France qui, hier, portaient à cet Etat tant d'intérêt; et dans l'indifférence des super-puissances qui, pourtant, accordent à la Méditerranée une si grande importance dans leur stratégie.

Cependant, mes chers collègues, l'affaire est grave du point de vue stratégique, car il s'agit d'une manifestation nouvelle de violences qui, prenant le relais de violences passées, ouvre la porte aux violences de demain, avec le risque d'une grave diminution de l'influence occidentale. Elle est grave également du point de vue moral, car le Liban était un Etat exemplaire en ce qu'il était pluri-communautaire.

Sans doute, l'évolution démographique y a été défavorable aux chrétiens qui ont moins enfanté que les musulmans; mais si l'on accepte la loi du plus fort, c'est, en fin de compte, la tolérance qui sera la victime.

Dans ces conditions, monsieur le ministre des affaires étrangères, la France ne pourrait-elle pas agir, c'est-à-dire tenter d'exercer une influence sur les factions et sur ceux qui les soutiennent? Elle a, pour intervenir, des titres qui datent de loin, de très loin. Elle est désintéressée dans cette affaire, elle n'a aucun but personnel et égoïste. Elle dispose d'un atout: son amitié avec les Etats arabes. Amitié ne signifie pas aveuglement: lorsque des Etats arabes, avec lesquels nous voulons maintenir la coopération et la concertation, commettent une erreur, il faut savoir le dire et l'empêcher.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, y a-t-il eu des initiatives, une action? Pouvons-nous en être informés? Et ne pensez-vous pas qu'il serait important pour l'efficacité éventuelle de votre action, qui serait alors l'action de toute l'opinion française, de dire publiquement que la France essaie de

faire en sorte que le Liban ne connaisse ni la poursuite de la guerre, ni la déchirure, ni la partition, ni l'élimination d'une partie de sa population au profit d'une autre? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur le Premier ministre Debré, je vous remercie d'avoir évoqué, dès maintenant, une question que je me proposais de traiter dans le discours que je prononcerai tout à l'heure devant l'Assemblée. Le court laps de temps qui m'est imparti m'aurait imposé de le faire assez brièvement. Vous me donnez ainsi l'occasion de m'étendre un peu plus sur ce sujet.

Comme vous l'avez souligné, la question du Liban est d'une extrême gravité. Elle préoccupe le gouvernement français depuis plusieurs mois. A vrai dire, la France, qui est traditionnellement attachée à l'indépendance du Liban, qui a tant contribué à sa création, c'est la première — et, je dois le dire, la seule — manifestée des le mois de juillet par la voix du Président de la République qui a souligné la nécessité de préserver l'indépendance et l'intégrité de ce pays, en tant qu'éléments essentiels de la paix et de la stabilité dans cette région du monde.

Cette déclaration a été suivie, en septembre, d'une deuxième déclaration du gouvernement français et, à notre initiative, les Neuf se sont prononcés dans le même sens à New York.

Ces prises de position publiques se sont accompagnées d'une action extrêmement discrète, bien sûr, mais extraordinairement intense, notamment à la suite de la visite que m'a rendue fort discrètement M. le ministre des affaires étrangères du Liban, M. Takla, avec qui j'ai eu une conversation de deux heures.

J'ai, à la suite de cette conversation, mené un certain nombre d'actions diplomatiques auprès des Etats arabes amis, notamment auprès de l'Egypte et surtout auprès de la Syrie. Je me suis entretenu avec M. Khaddam, pendant deux heures, de cette question. Vous savez que la Syrie a, jusqu'à présent, d'une manière générale, joué un rôle utile de médiateur. Je m'en suis entretenu également, très longuement, avec le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et la question a été évoquée avec M. Gromyko en U. R. S. S.

Tout le monde se déclare, comme nous, fermement attaché à l'indépendance et à l'intégrité du Liban.

Il se trouve malheureusement que les luttes communautaires sont déclenchées, sinon aggravées, par un contexte international où sont en cause, en réalité, l'équilibre général du Proche-Orient et la question de savoir si l'accord de désengagement israélo-égyptien conduit ou ne conduit pas à une amélioration dans cette région.

On se demande comment on pourra mettre un terme à ces luttes civiles, dont la recrudescence est périodiquement réveillée par ce qu'il faut bien appeler des provocations extérieures. C'est nécessaire pourtant car l'éclatement du Liban entraînerait — nul ne peut se le dissimuler — la mise à feu de la poudrière que reste encore le Proche-Orient.

Le Liban est, à nos yeux, essentiel; nous ferons tout pour le préserver. Nous sommes en train d'examiner quelles initiatives nouvelles nous pourrions prendre. Ai-je besoin de vous dire que la France jouit d'un crédit immense dans ce pays? Le gouvernement libanais nous a d'ailleurs remerciés à diverses reprises des initiatives que nous avons prises, mais il faut bien reconnaître que nos prises de position publiques n'ont, jusqu'à présent, pas été suivies d'effet.

Actuellement, la situation à Beyrouth est d'une gravité telle que notre ambassade ne peut pas déconseiller le départ aux résidents français, coopérants ou enseignants, qui ne sont pas requis par des tâches urgentes.

Nous ne voulons pas, bien sûr, « évacuer » le Liban. Il faut y maintenir une présence française. Comment y parviendrons-nous? Je ne le sais pas encore et je ne peux pas vous donner de réponse précise à ce sujet.

Nous sommes en train d'examiner la question de concert avec nos amis — nos amis arabes, notamment — et j'espère que nous pourrions parvenir à une initiative qui soit de nature à contribuer au rétablissement de la paix civile, dont il ne faut cependant pas se dissimuler qu'elle reste au premier chef fondée sur l'entente entre les diverses communautés. C'est une affaire intérieure. Il y a au Liban des tensions qui proviennent,

comme vous l'avez signalé, monsieur Debré, de certains changements démographiques, mais aussi de l'interférence d'affrontements religieux et sociaux, auxquels s'ajoute, peut-être, la nécessité de reviser les structures internes du pays.

Tout cela est extrêmement délicat, et vous comprendrez que la complexité de la situation nous incite à une certaine discrétion.

PERMIS DE CONSTRUIRE DANS LES SITES PROTÉGÉS

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Simon.

M. Jean-Claude Simon. Monsieur le secrétaire d'Etat à la culture, quand un particulier désire construire dans un site protégé, il se trouve pénalisé, une première fois par le fait qu'il lui faudra un délai supplémentaire de deux mois pour obtenir son permis de construire, et une deuxième fois en raison des exigences de votre administration concernant la conformité avec le site.

Il risque même de l'être une troisième fois s'il y a désaccord entre l'usager et votre administration, ou même entre la direction de l'équipement et vos services. Paradoxalement, en effet, le dossier soumis aux services départementaux du secrétariat d'Etat à la culture doit alors remonter jusqu'à Paris car, en dépit de la réforme administrative de 1964, le préfet n'a pas le droit de trancher.

Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour remédier à cette situation ? (*Applaudissements sur les travées de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la culture.

M. Michel Guy, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question concerne les agences des bâtiments de France.

Je puis vous donner l'assurance que les compétences que le secrétaire d'Etat à la culture exerce dans le domaine de la protection des sites et des monuments historiques sont déjà déconcentrées. C'est à l'échelon local que les décisions sont prises.

Certes, de temps en temps, lorsqu'il s'agit d'une affaire importante ou délicate, le secrétaire d'Etat à la culture peut l'évoquer à son niveau et prendre l'avis d'une commission nationale. Mais le cas se présente assez rarement.

Par ailleurs, des dispositions de portée générale en matière de renforcement des services extérieurs régionaux du secrétariat d'Etat, par la création de directions régionales disposant de moyens adéquats ; d'autre part, une large régionalisation des crédits qui sont mis à la disposition des régions, en particulier en ce qui concerne les monuments.

SITUATION DES ENTREPRISES DE SOUS-TRAITANCE

M. le président. La parole est à M. Ginoux.

M. Henri Ginoux. Ma question s'adresse à M. le ministre du commerce et de l'artisanat, qui y a d'ailleurs partiellement répondu ce matin par anticipation à l'occasion de la discussion du budget de son ministère.

Elle concerne le problème de la sous-traitance. Vous savez combien ce problème est grave dans de nombreuses branches professionnelles, telles que l'entreprise générale, le bâtiment, les industries mécaniques et électroniques, les industries graphiques, etc. Parfois, les entreprises titulaires de marchés publics ou d'importants marchés privés diffèrent leurs paiements aux entreprises sous-traitantes, voire oublient de les effectuer, de sorte qu'il se pose des problèmes financiers et des problèmes humains pour les salariés des entreprises concernées.

Le 28 juin dernier, vous aviez pris l'engagement, monsieur le ministre, d'inscrire la proposition de loi de M. Neuwirth relative à la sous-traitance des marchés publics ou privés à notre ordre du jour dès le début de la session d'automne — or nous sommes pratiquement au 1^{er} novembre — et d'étudier les conditions dans lesquelles pourrait être créé un fonds de garantie permettant de répondre à des demandes si souvent formulées.

Ma question est précise : le Gouvernement est-il décidé à tenir ses engagements ? (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat. La question posée par M. Ginoux est très importante. C'est la raison pour laquelle j'ai été amené ce matin, au cours de l'examen du budget de mon ministère, à lui consacrer un assez long développement.

Je rappelle les points essentiels de cette affaire.

L'année dernière, M. le Premier ministre m'a demandé de créer un groupe de travail interministériel pour rechercher les solutions appropriées tant au problème de la sous-traitance en général qu'à la situation dans laquelle se trouvaient un certain nombre d'entreprises victimes de la défaillance de leurs donneurs d'ordres. J'ai donc réuni les représentants des départements ministériels intéressés et j'ai consulté un certain nombre de professionnels.

Entre-temps, M. Lucien Neuwirth a déposé une proposition de loi qui est venue en discussion devant l'Assemblée nationale à la fin de la dernière session. Faute de temps, et du fait que de nombreux amendements avaient été déposés, l'Assemblée nationale n'a pas pu l'examiner. J'ai alors pris l'engagement, au nom du Gouvernement, de poser à nouveau le problème devant elle au cours de la présente session.

Nous avons travaillé sur un texte dont l'élaboration est maintenant assez avancée, mais nous avons dû surmonter bien des difficultés.

Les dispositions envisagées sont les suivantes : nous traitons de l'ensemble des secteurs intéressés par la sous-traitance et pas seulement du bâtiment ; nous proposons pour les marchés publics le paiement direct ; enfin, pour les marchés privés, nous envisageons une action directe.

Toutes ces dispositions visent non seulement à encourager la sous-traitance, qui est très bien répartie sur l'ensemble du territoire, mais aussi à ne pas décourager les donneurs d'ordres car c'est bien de concilier ces deux points de vue qu'il s'agit.

M. André Fanton. Il suffisait d'inscrire la proposition de loi de M. Lucien Neuwirth à l'ordre du jour. Il n'était pas utile d'élaborer un nouveau texte !

IMPOSITION DES PLUS-VALUES PROVENANT D'INDEMNITÉS D'EXPROPRIATION

M. le président. La parole est à M. Bernard Marie.

M. Bernard Marie. Ma question s'adresse à monsieur le ministre de l'économie et des finances.

Aux termes de l'article 150^{ter} du code général des impôts, les plus-values provenant des indemnités d'expropriation, même s'agissant d'une résidence principale, sont, sous réserve de certains aménagements, soumises à l'impôt général sur le revenu, alors que les plus-values provenant d'une vente librement débattue et quasi instantanée de cette même résidence principale en sont pratiquement exonérées.

Ainsi les propriétaires expropriés se trouvent pénalisés, alors que les difficultés de la procédure et les délais de paiement leur causent, compte tenu de l'érosion monétaire, un préjudice considérable en les empêchant de procéder au remploi immédiat de l'indemnité qui leur a été attribuée.

Je souhaiterais connaître, monsieur le ministre, les mesures que vous envisagez de prendre pour mettre fin le plus tôt possible, et si possible dès à présent, à cette situation paradoxale qui crée une grave injustice fiscale.

M. le président. La parole est à monsieur le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Le problème de l'imposition des plus-values provenant d'une expropriation portant sur une résidence principale a déjà retenu l'attention du Parlement.

Le régime actuel prévoit, d'une part, l'exonération des indemnités de remploi qui représentent une certaine partie de l'indemnité totale, d'autre part, une exonération pour les plus-values dès lors qu'elles ne dépassent pas 150 000 francs. En outre, un mécanisme de décote est institué entre 150 000 et 300 000 francs.

Je reconnais cependant que dans certains cas l'expropriation entraîne pour l'exproprié, obligé de se reloger, une surcharge fiscale. Dans le cadre du texte général que nous préparons sur l'imposition des plus-values, nous essaierons d'apporter une solution à ce problème car on risque en effet d'aboutir parfois à une amputation du capital des personnes expropriées.

Mais cette réforme d'ensemble ne sera présentée au Parlement qu'au cours de la prochaine session.

APPLICATION DE LA LOI DU 3 JANVIER 1975
EN FAVEUR DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

M. le président. La parole est à M. Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Je ne sais pas si ma question s'adresse à M. le ministre du travail ou concerne plus particulièrement les services des finances.

La loi du 3 janvier 1975, dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur, institue diverses mesures sociales très positives. Elle accorde, notamment, le droit de cumul, partiel ou total, des pensions de réversion et des pensions personnelles, elle apporte des avantages pour les mères de famille et elle supprime les conditions de durée d'assurance pour l'ouverture du droit à la retraite.

Si les décrets d'application concernant les salariés et les exploitants agricoles ont été publiés très rapidement — ce dont je vous remercie, monsieur le ministre du travail — les artisans et commerçants attendent toujours.

Or, ils sont concernés par cette loi au même titre que les autres catégories d'assurés sociaux, depuis que la loi de juillet 1972 a aligné, à compter du 1^{er} janvier 1973, les artisans et les commerçants sur le régime des salariés en matière d'assurance maladie. C'est là que le bât blesse, car une interprétation restrictive de cette dernière disposition rendrait très complexe la mise en œuvre de la loi de 1975 et celle-ci n'atteindrait pas les buts poursuivis.

J'imagine que des négociations ont lieu actuellement entre le ministère du travail et le ministère des finances. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre du travail, et aussi à vous, monsieur le ministre des finances, si vous avez l'intention de publier rapidement un décret d'application qui est attendu depuis près d'un an. Depuis un an en effet les artisans et les commerçants sont privés des avantages instaurés par la loi de 1975. Pis encore, leurs dossiers sont très souvent retardés ou même bloqués par les caisses, faute de directives. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Marc Bécam. C'est une question très importante.

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. M. Aubert demande au Gouvernement les raisons du retard apporté à l'extension aux commerçants et artisans des dispositions prises dans le régime général en application de la loi du 3 janvier 1975.

Un projet de décret adaptant au régime d'assurance vieillesse des artisans et des commerçants les modifications apportées au régime général de la sécurité sociale par la loi du 3 janvier 1975 et son décret d'application du 24 février 1975 a bien été établi par les services de mon ministère.

Son élaboration a toutefois donné lieu à des difficultés résultant notamment de la législation applicable aux régimes en cause depuis le 1^{er} janvier 1973 à la suite de leur réforme réalisée par la loi du 3 juillet 1972.

En effet, cette loi n'a prévu l'extension de la législation du régime général de l'assurance vieillesse aux artisans et aux commerçants que pour ce qui concerne les prestations afférentes aux périodes d'assurance accomplies depuis le 1^{er} janvier 1973. Par contre, en application de l'article L. 663-5 du code de la sécurité sociale, les périodes d'assurance antérieures à cette date demeurent en principe régies par les dispositions des textes en vigueur avant cette date.

La loi permet néanmoins d'apporter des adaptations et ce sont précisément les options à prendre quant à l'étendue des modifications à apporter à ces anciens régimes pour tenir compte des dispositions de la loi du 3 janvier 1975 qui ont donné lieu à des difficultés.

Ces dernières sont principalement d'ordre juridique mais également, j'en conviens, d'ordre financier, les incidences des mesures à prendre venant aggraver l'appel, déjà très important, des régimes en cause à des ressources extérieures.

Quoi qu'il en soit, un projet de décret a d'ores et déjà été soumis à la délégation commune des conseils d'administration des deux caisses nationales de compensation intéressées.

Le Gouvernement procède actuellement à l'étude des demandes de modification présentées par cette délégation et je puis vous donner l'assurance, monsieur le député, qu'une décision définitive interviendra, comme vous le souhaitez, dans les plus brefs délais, décision qui s'efforcera de tenir compte, dans la mesure du possible, des demandes présentées.

FRÉQUENCE DES ÉVASIONS D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

Plusieurs évasions de prisonniers se sont produites depuis un mois. On frémit à la pensée que de redoutables bandits vont ainsi pouvoir se livrer à de nouvelles agressions !

Les prisons dont on s'évade trop souvent n'inspirent plus de crainte aux candidats à la délinquance. Les policiers, qui risquent si souvent leur vie pour arrêter les malfaiteurs, sont déçus et ils ont quelques raisons de l'être.

Monsieur le garde des sceaux, vous avez pris, je le sais, des mesures énergiques pour provoquer des enquêtes rapides. Peut-être pourriez-vous déjà nous indiquer quelle est la part des complexités criminelles ou des défaillances humaines dans ces évasions ?

Mais on peut se demander si les règlements pénitentiaires sont encore adaptés aux moyens perfectionnés dont disposent les gangsters d'aujourd'hui !

Monsieur le garde des sceaux, lors de la condamnation à mort récente d'un jeune monstre, vous avez bien voulu nous promettre une politique de rigueur et vos paroles ont provoqué beaucoup d'espoirs. Je vous demande aujourd'hui si vous comptez appliquer cette politique de rigueur à une réforme de la réglementation pénitentiaire et de son application. (Applaudissements sur de nombreux bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de la condition pénitentiaire.

Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, depuis le début de l'année 1975 jusqu'à ce jour, il y a eu trente évasions concernant quarante-quatre détenus, contre trente-cinq évasions concernant soixante-six détenus en 1974.

Ce nombre de trente évasions doit être apprécié en fonction des 80 000 détenus que reçoivent chaque année les établissements pénitentiaires.

Chacun de ces incidents est évidemment particulièrement regrettable, et il est procédé dans chaque cas à une enquête approfondie, conduite notamment par les services de l'inspection de l'administration pénitentiaire, pour en déterminer les causes et rechercher les responsabilités éventuelles.

En outre, sur les instructions de M. le garde des sceaux, une enquête a été ordonnée, en particulier pour les évasions qui se sont produites à partir de la maison d'arrêt de Valence et des prisons de Fresnes et a été confiée à l'inspection générale des services judiciaires.

Pour éviter la répétition d'incidents semblables, des mesures d'ordre général ont été arrêtées. Elles tendent d'abord à affecter les détenus particulièrement dangereux dans les établissements plus spécialement aménagés pour la surveillance de cette catégorie de malfaiteurs.

Plus généralement, un effort important de remplacement ou de rénovation des établissements les plus vétustes et où les conditions de sécurité sont souvent les plus fragiles, a été entrepris.

Dans le même temps, a été prévu le recrutement d'agents supplémentaires pour l'administration pénitentiaire.

Ces incidents renforcent ma conviction qu'il est indispensable de poursuivre dans les années à venir, l'effort d'équipement et l'accroissement des personnels, qui permettront d'améliorer la surveillance des locaux de détention, sans compromettre l'œuvre d'humanisation entreprise.

Ces mesures faciliteront également l'application du principe de diversification des régimes de détention qui a pour objet d'adapter à chaque catégorie de détenus les modalités d'exécution des peines en fonction du danger qu'ils représentent pour l'ordre public et de leurs possibilités de réadaptation.

ALLOCATION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail.

Monsieur le ministre, il y a quelques mois, vous avez demandé aux caisses d'allocations familiales de suspendre le versement de l'allocation aux enfants handicapés placés en externat ou en semi-externat dans des établissements médico-éducatifs, car vous estimiez que les caisses d'allocations familiales étaient allées au-delà de ce que leur permettait la loi du 10 juillet 1973.

Vous avez, certes, donné des instructions pour que, chaque fois que la situation des familles le justifiait, il ne soit pas engagé d'action de récupération des sommes indûment versées. Néanmoins, l'émotion a été vive parmi les parents d'enfants handicapés, d'autant plus vive que ces mesures de limitation, peut-être juridiquement justifiées, intervenaient au moment où l'Assemblée nationale approuvait la loi d'orientation en faveur des handicapés qui prévoyait le versement d'une allocation d'éducation spéciale dont bénéficieraient précisément ceux qu'on venait d'écarter.

Dans ces conditions, je demande, monsieur le ministre, premièrement, s'il ne vous apparaît pas possible de suspendre toute action éventuelle de récupération des allocations indûment versées, en raison de leur faible importance financière et pour éliminer cette épée de Damoclès qui pèse sur les familles qui ne savent pas, faute de critères précis, si elles devront reverser les sommes ou non ; deuxièmement, de bien vouloir préciser la date de mise en application de l'allocation d'éducation spéciale, dont je rappelle qu'elle avait été promise pour les mois suivant le vote de la loi d'orientation et dont je pense qu'elle pourrait utilement être versée à titre rétroactif, compte tenu des contretemps intervenus.

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Michel Durafour, ministre du travail. Diverses mesures ont été prises pour l'application de la loi du 10 juillet 1973 modifiant et complétant les conditions et la procédure d'attribution de l'allocation des mineurs handicapés et de l'allocation aux handicapés adultes.

Il est exact, monsieur le député, qu'elles ont donné lieu à des interprétations qui ont pu placer certaines familles ayant des enfants handicapés, notamment en semi-internat, dans des situations difficiles.

L'orientation fixée par le législateur par la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées, me permet aujourd'hui de donner des instructions complémentaires.

Les décrets d'application de la loi d'orientation du 30 juin 1975, relatifs à l'allocation d'éducation spéciale dont la publication doit intervenir prochainement devraient prendre effet à dater du 1^{er} octobre 1975. La nouvelle prestation qui sera égale au minimum à 202 francs et au maximum à 505 francs par mois, sera servie conformément à ladite loi dans des cas où l'allocation aux handicapés mineurs était refusée antérieurement et notamment dans le cas de placement en semi-externat et en externat dans un établissement d'éducation spéciale.

Ces circonstances particulièrement favorables me conduisent à compléter les instructions précédentes au sujet de la régularisation des paiements indus, par des recommandations nouvelles adressées aux organismes débiteurs en vue d'alléger les obligations des intéressés en matière de reversement du trop-perçu.

Je me propose, d'une part, d'inviter les caisses d'allocations familiales à ne pas poursuivre la récupération des sommes indûment perçues par les familles dont la bonne foi ne peut être mise en doute.

Je rechercherai, d'autre part, en liaison avec la caisse nationale des allocations familiales — soit dans le cadre de l'action sociale, soit par une autre procédure — les moyens les plus

appropriés pour éviter les inconvénients d'une suspension des droits dans l'attente de l'attribution de la nouvelle prestation.

Cette réponse, que je crois assez positive, me paraît de nature à apaiser les inquiétudes exprimées par M. Zeller. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ANGOLA

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Ma question, qui s'adresse à M. Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères, concerne l'attitude de la France à l'égard de l'Angola.

A quelques jours de la proclamation de l'indépendance de ce pays, les populations civiles sont les principales victimes de combats meurtriers. L'origine profonde de ces affrontements tient à la convoitise que suscitent les richesses de l'Angola parmi les sociétés multinationales et les Etats impérialistes qui leur servent d'appui (*Exclamations et rires sur les bancs de la majorité*), notamment les Etats-Unis.

Je vous prie, monsieur le président, de faire régner une certaine sérénité sur les débats de notre Assemblée !

M. le président. L'essentiel est que vous conserviez la vôtre, mon cher collègue !

M. Robert Montdargent. Quant au Gouvernement français, il favorise la présence sur notre sol d'éléments qui visent à remettre en cause l'intégrité nationale de l'Angola au profit des compagnies pétrolières (*Ah ! sur les bancs de la majorité.*)

M. Gabriel de Poulpiquet. Etes-vous Portugais ?

M. Robert Montdargent. C'est ainsi que MM. Roberto Holden, dirigeant du F. N. L. A., et Jonas Sawinbi, responsable de l'Unita, ont été reçus à l'Elysée alors que la France garde le silence sur les interventions directes en Angola — aujourd'hui confirmées, du Zaïre et de la République Sud-Africaine, pays avec lesquels la France collabore.

M. Jacques Marette. Pourquoi ne mentionnez-vous pas l'intervention militaire de Cuba ?

M. Robert Montdargent. Dans ce contexte, la nouvelle — même démentie — de l'envoi d'armes françaises au F. N. L. A. et à l'Unita augmente nos craintes d'assister à une intervention de la France dans les affaires d'un pays qui s'engage sur la voie de l'indépendance.

Il y a d'autres exemples, monsieur le ministre, comme l'intervention directe de la France au Tchad, qui se poursuit depuis des années sous différentes formes, surtout militaires d'ailleurs, en mettant en cause aujourd'hui l'amitié des peuples tchadiens et français.

Ces mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour faire cesser les ingérences françaises dans les affaires de l'Angola, de manière que le peuple angolais, dont le M. P. L. A. est le seul représentant qualifié (*Exclamations et rires sur les bancs de la majorité*) ... puisse déterminer librement son destin ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Peurrai-je poursuivre l'exposé de ma question, monsieur le président ?

M. le président. Vous devriez surtout conclure, mon cher collègue !

M. Robert Montdargent. Telle est la condition indispensable pour que s'établissent entre les peuples angolais et français des relations de coopération fructueuses et que règne la paix dans cette région de l'Afrique. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je souscris pleinement à votre dernière phrase : la France souhaite que l'Angola accède rapidement à l'indépendance ; elle souhaite entretenir avec ce grand Etat africain des relations d'amicale coopération.

Peut-être y a-t-il des ingérences extérieures en Angola, mais je préfère ne pas m'étendre sur un sujet aussi délicat.

Des armes ont été effectivement fournies : je ne sais pas exactement par qui et je ne chercherai même pas à le savoir.

M. Max Lejeune. Vous le savez parfaitement !

M. le ministre des affaires étrangères. En tout cas, il n'y a pas eu d'armes françaises. Je confirme le démenti opposé aux allégations qui ont pu être formulées à ce sujet.

La politique du Gouvernement français à l'égard de l'Angola est fort simple : elle consiste à observer une attitude de stricte neutralité. Nous regrettons que l'accord qui avait été conclu entre les trois principaux mouvements en Angola ait été rompu et que la guerre ait recommencé.

Il est exact que des représentants de deux de ces mouvements ont été reçus à Paris par mes collaborateurs mais nous sommes prêts à recevoir aussi le représentant du M. P. L. A. s'il le désire. En effet, il n'y a pas pour nous de distinction entre les trois mouvements. La seule chose que nous souhaitons, c'est qu'ils se mettent d'accord et cessent de se tirer dessus. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

MANIFESTATIONS AU COURS DU TRENTIEME ANNIVERSAIRE
DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, au moment où votre ami M. d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, promettait aux travailleurs du commissariat à l'énergie atomique que le C. E. A. demeurerait un outil majeur au service de l'Etat — ce qui paraît pour le moins singulier après les décisions prises par le Gouvernement au mois d'août dernier — vos brigades d'intervention ont agressé sauvagement, et sans aucun prétexte, les travailleurs qui veulent conserver à notre pays l'instrument scientifique et technique prestigieux dont ils l'ont doté.

Cette agression inqualifiable, contre laquelle le groupe communiste proteste énergiquement, a provoqué une émotion considérable, d'autant plus qu'elle est survenue quarante-huit heures après votre appel à la croisade de haine contre les communistes et contre tous ceux qui n'acceptent pas votre politique d'austérité, autoritaire et antinationale. (Rires sur les bancs de la majorité.)

Monsieur le ministre, l'attaque contre les travailleurs du C. E. A., qui luttent en faveur de la maîtrise nationale de l'énergie nucléaire a-t-elle été ordonnée en application de la ligne que vous avez définie lors du rassemblement des jeunes giscardiens ? Plus simplement, votre appel à la répression n'a-t-il pas inspiré et encouragé dans leur action certains responsables de la police ?

Quelle que soit l'hypothèse retenue, votre responsabilité est grande. Quelles sanctions comptez-vous prendre contre les responsables de cette agression ? Quelles mesures allez-vous adopter pour faire respecter enfin le droit à la liberté d'opinion et d'expression, y compris le droit pour toute l'opposition de dénoncer les conséquences néfastes de votre politique et de lutter contre elle ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Je tiens à donner d'abord à l'Assemblée une version véridique des faits. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

Le lundi 27 octobre avait lieu une réunion pour fêter le trentième anniversaire du commissariat à l'énergie atomique. Une centaine de manifestants, qui se sont mêlés aux invités, ont fait preuve d'une très grande agressivité. Le service de police est intervenu pour protéger les invités mais les policiers ont été immédiatement attaqués, de la façon la plus violente et la plus agressive, par les manifestants, qui leur ont lancé des bouteilles de bière remplies de peinture rouge.

M. Hervé Laudrin. Pourquoi rouge ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Ils ont jeté ensuite des torches enflammées qu'ils se sont efforcés d'éteindre sur les vêtements des policiers.

Naturellement, cette attitude parfaitement inqualifiable a entraîné une réaction.

En tout état de cause, je regrette ces désordres car ils empêchent la police d'exercer normalement son métier qui consiste à assurer la sécurité et la protection des citoyens et à lutter contre la criminalité. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Robert Vizet. Donc vous assimilez les travailleurs du C. E. A. à des criminels !

GRÈVE DES PERSONNELS D'AIR FRANCE

M. le président. La parole est à M. Kalinsky.

M. Maxime Kalinsky. Monsieur le ministre de l'intérieur, la façon dont vous répondez aux travailleurs qui luttent pour faire aboutir leurs revendications... (Exclamations et interruptions sur les bancs de la majorité. — Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Hervé Laudrin. Il n'est pas possible de laisser dire cela !

M. Maxime Kalinsky. ...témoigne de la haine que vous leur portez. L'appareil répressif est utilisé à plein temps contre les travailleurs qui réclament l'ouverture de négociations. C'est cela votre conception de la concertation et de la liberté !

Mon collègue et ami M. Nilès vous a saisi, monsieur le Premier ministre, des interventions auxquelles votre ministre provocateur vient de se livrer avec les C. R. S., à Roissy... (Protestations et vives exclamations sur les bancs de la majorité) ... contre les travailleurs d'Air France. (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. Je vous en prie, messieurs, à quoi bon interrompre ainsi !

M. Maxime Kalinsky. C'est une atteinte aux libertés... (Exclamations sur les bancs de l'opposition.)

M. Hector Rolland. C'est vous qui portez atteinte aux libertés !

M. Maxime Kalinsky. ... une atteinte aux droits syndicaux...

M. Hector Rolland. C'est encore vous qui leur portez atteinte !

M. Maxime Kalinsky. Vous poursuivez l'escalade !

M. Marc Bécam. Vous êtes tombé bien bas !

M. Maxime Kalinsky. Votre attitude est un signe de faiblesse. Les travailleurs, au contraire, sont forts pour défendre leurs droits et pour lutter en faveur des libertés.

D'ailleurs, la lutte des travailleurs d'Air France se conjugue avec l'intérêt national. (Exclamations et interruptions sur les bancs de la majorité.)

M. Gabriel de Poulpiquet. Mais quelle est donc votre question ?

M. le président. Il n'est pas nécessaire, monsieur Kalinsky, pour poser une question de la faire précéder d'insultes ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Protestations sur les bancs de l'opposition.)

M. Maxime Kalinsky. Ce ne sont pas des insultes, mais des constats. (Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. Hector Rolland. Si, ce sont des insultes !

M. Maxime Kalinsky. La lutte que mènent les travailleurs d'Air France se conjugue avec l'intérêt national alors que vous bradez notre transport aérien au profit de l'étranger.

Depuis le début de l'année, les salaires n'ont augmenté que de 8,5 p. 100. Vos statistiques même montrent une baisse du pouvoir d'achat des travailleurs. On exige de ceux-ci un rendement plus élevé. Malgré la mise en service de l'aéroport de Roissy et l'accroissement du trafic, huit cents emplois ont été supprimés.

N'invoquez pas le déficit d'Air France : il n'a pour cause que le racket des sociétés pétrolières, les taux exorbitants qu'imposent les banquiers pour consentir des emprunts et le refus par l'Etat de prendre en compte des charges qui lui incombent.

De nombreux députés sur les bancs de la majorité. La question !

M. Maxime Kalinsky. Tout cela représente dix fois plus que les 80 millions nécessaires pour la satisfaction des revendications du personnel d'Air France. *(Claquements de pupitres sur les bancs de la majorité.)*

La question que je vous pose...

De nombreux députés sur les bancs de la majorité. Ah ! Enfin ! Nous y voilà !

M. Maxime Kalinsky. ... est simple et claire : monsieur le ministre de l'intérieur, au lieu de vous livrer à des provocations, allez-vous intervenir pour que des négociations s'engagent sans plus attendre ? *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur Kalinsky, insulter n'est ni penser ni, moins encore, dire la vérité. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Dans la nuit du jeudi 23 au vendredi 24, la police n'est pas intervenue à Air France.

M. Hector Rolland. C'est dommage !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Elle est seulement intervenue en appui. *(Rires et exclamations sur les bancs des communistes.)*

Pourquoi l'a-t-elle fait ? Parce qu'une barricade de trente mètres de long et de dix mètres de large, construite avec des escaliers d'accès aux avions, barrait la sortie à une grande partie de la flotte d'Air France. Elle empêchait l'exercice du droit à la liberté du travail que vous niez d'une manière générale, je le sais.

M. Pierre Méhaignerie. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Les appareils ont été dégagés par le personnel des équipages.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. En l'occurrence, la police n'est, en aucune manière, intervenue. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. Hector Rolland. Tout le personnel n'est pas communiste !

M. Marc Sacam. Nous avons donc entendu des mensonges ?

M. Bernard Marie. Un mensonge communiste de plus !

CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ D'IMPRIMERIE ET D'UN PARKING DANS LE PARC DE GRAND-BOURG A EVRY

M. le président. La parole est à M. Combrisson.

M. Roger Combrisson. Monsieur le ministre de l'équipement, la presse vient de révéler que M. Amaury projette de construire dans le parc de Grand-Bourg, dans la ville nouvelle d'Evry, une imprimerie de presse, une unité d'informatique et des garages pour la caravane du Tour de France. Cela entraînerait la destruction d'un ancien château et d'une grande partie d'un parc de huit hectares, dans un site protégé. Compte tenu que la ville nouvelle d'Evry possède des zones industrielles aménagées, qui attendent encore de trouver preneur, quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour faire échec à ce qui serait une dérogation scandaleuse au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme ainsi qu'au saccage du parc de Grand-Bourg, au moment même où le syndicat communautaire consent des investissements considérables pour créer des espaces verts aux alentours de la ville nouvelle ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement.

M. Robert Galley, ministre de l'équipement. Une société de l'Essonne a déposé, le 7 juillet 1975, une demande de permis de construire pour édifier à Evry, dans le domaine du château de Grand-Bourg, une unité d'impression de 3 385 mètres carrés et un parc de stationnement couvert, d'une superficie de 1 629 mètres carrés, destiné à abriter les véhicules utilisés pour le Tour de France cycliste.

Cette demande fait suite à l'agrément accordé le 9 juin 1975, après avis favorable du comité de décentralisation, pour implanter dans la ville nouvelle d'Evry d'abord ces deux éléments puis, ultérieurement, une unité d'informatique.

La demande de permis de construire est en cours d'instruction. Le délai de réponse fixé par la loi expire le 7 décembre 1975. Cette procédure comprend notamment une consultation, qui aura lieu incessamment, de la commission départementale des sites.

La demande déposée est donc parfaitement régulière mais je ne puis préjuger la réponse qui lui sera donnée. En revanche, monsieur Combrisson, je pourrais me montrer surpris de voir l'exploitation politique que font certains d'une opération qui conduit à créer un espace vert et des emplois dans la région parisienne. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

DIFFICULTÉS DANS LE SECTEUR DE L'HÉLIOGRAVURE LOURDE

M. le président. La parole est à M. Combrisson.

M. Roger Combrisson. Monsieur le ministre de l'industrie et de la recherche, sur vos directives, les entreprises d'imprimerie Néogravure, Lang et Victor-Michel étudient un plan de restructuration et de concentration susceptible d'entraîner des modifications d'implantations et des réductions sensibles de personnel.

A ce sujet, je vous pose quatre questions :

Premièrement, qu'advient-il des imprimeries Lang, à Paris, Victor-Michel, à Arcueil, et Néogravure, à Corbeil-Essonnes ? Quelles seront, pour le personnel, les répercussions du plan à l'étude ?

Deuxièmement, que comptez-vous faire pour que la Néogravure conduise à son terme la réalisation du permis de construire dont elle est titulaire à Corbeil-Essonnes, en application de l'agrément que vous lui avez accordé en 1973 ?

Troisièmement, le Gouvernement envisage-t-il d'aider financièrement la restructuration envisagée ?

Quatrièmement, quelles sont les perspectives du Gouvernement concernant l'imprimerie française ? La « table ronde » promise sera-t-elle bientôt réunie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, le secteur de l'héliogravure lourde, qui est constitué par les trois entreprises que vous avez mentionnées, c'est-à-dire l'ex-Néogravure, Lang et Victor-Michel, se heurte actuellement à des difficultés, en particulier parce que son chiffre d'affaires a diminué, en francs constants, d'environ 15 p. 100 par rapport à l'année dernière. Etant donné la relation très directe qui existe entre les travaux et les résultats, ce secteur subira des pertes supérieures aux prévisions.

Actuellement, des contacts sont noués entre les trois entreprises en vue d'examiner les problèmes auxquels elles sont confrontées et pour tenter de trouver des solutions. Je me tiens informé de très près sur ces contacts. Pour le moment, il est encore beaucoup trop tôt pour préjuger les solutions qui pourraient éventuellement être dégagées.

Pour votre information, monsieur le député, je précise que mon ministère a reçu hier les représentants des travailleurs des trois entreprises intéressées !

RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS LORS DU TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU COMMISSARIAT A L'ÉNERGIE ATOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Bouloche.

M. André Bouloche. Ma question, qui s'adresse à la fois à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, et à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, porte sur la réponse donnée à M. Vizet à propos de la violence employée lors de la répression d'une manifestation du personnel du commissariat à l'énergie atomique avant-hier, lundi.

En effet, cette réponse de M. le ministre de l'intérieur n'en était pas vraiment une. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le fait se produit quand sont posées des questions d'actualité : les réponses ne visent pas à informer l'Assemblée nationale et à travers elle, toute la population, mais à dresser un panégyrique de la politique gouvernementale. *(Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)*

Vous profitez du fait, messieurs les ministres, que les députés ne peuvent pas vous répondre, pour vous exprimer sans trop de souci de la réalité. C'est ce qui vient de se passer.

M. Pierre Mauger. Ce n'est pas une question !

M. André Bouloche. Pourquoi ne voulez-vous pas que les travailleurs du commissariat à l'énergie atomique s'expliquent ? Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche est très inquiet de l'aventur du C. E. A. dont l'importance pour notre indépendance nationale est incontestable...

M. Hector Rolland. Vous n'en voulez pas !

M. André Bouloche. ... dans des domaines aussi fondamentaux que ceux de l'énergie, de la recherche, des techniques de pointe, de la sécurité des installations atomiques que notre population réclame.

M. Hector Rolland. Vous avez nié tout cela pendant vingt ans !

M. André Bouloche. Considérez-vous, dans ces conditions, que les questions concernant le commissariat à l'énergie atomique ne doivent pas être débattues en public ?

Le représentant de notre groupe a demandé à la conférence des présidents l'inscription d'un débat en séance publique sur une déclaration du Gouvernement. Pourquoi le Gouvernement lui a-t-il opposé un refus hier soir ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. le président. Monsieur Bouloche, vous venez de vous élever contre la philosophie particulière des questions au Gouvernement. Je regrette d'avoir à vous dire qu'à votre tour vous êtes en train de faire fausse route. Je vous en prie, posez votre question. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. André Bouloche. C'est votre appréciation, ce n'est pas la mienne. Je vous demande de respecter le droit qu'ont les parlementaires de s'exprimer. (Protestations sur les bancs de la majorité.)

M. le président. Je n'admets pas votre remarque, monsieur Bouloche. Le président est là pour veiller au respect du règlement et non pour faire plaisir à quiconque. En ce moment, vous ne le respectez pas, un point c'est tout. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. André Bouloche. Monsieur le président, vous savez très bien que le règlement ne régit pas les questions au Gouvernement !

Cela dit, je poserai deux questions.

La première à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, pour lui demander les raisons qui justifient la manière extrêmement brutale — aux dires des témoins — dont a été réprimée la manifestation pacifique et bon enfant d'un personnel qui entend protester contre le démantèlement de son entreprise.

La seconde à M. le ministre de l'industrie, pour savoir si le Gouvernement est prêt à rassurer l'opinion et le personnel du commissariat à l'énergie atomique en prenant l'engagement de suspendre toute mesure éventuelle de « filialisation » jusqu'à ce qu'un débat approfondi se soit engagé à l'Assemblée sur l'avenir du C. E. A. ? (Applaudissements sur les bancs de l'opposition.)

M. Jacques-Antoine Gau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Monsieur Bouloche, bien qu'elles causent souvent une grande gêne aux Parisiens, nous avons autorisé l'année dernière 415 manifestations dans la capitale. C'est dire que dans un souci de libéralisme, nous les autorisons toutes.

Celle à laquelle vous avez fait allusion a eu lieu sans aucune autorisation préalable.

Je ne sais pas si les travailleurs du commissariat à l'énergie atomique y assistaient ni si ce sont eux qui se sont livrés à des actes qui témoignent d'une grande agressivité à l'égard de la police, jetant sur ses représentants, ce qui suppose la préméditation, des bouteilles de peinture rouge, essayant d'enflammer leurs uniformes avec des torches, quand ils ne tentaient pas de les brûler au visage.

M. André Bouloche. C'est faux !

M. Jacques Cressard. M. Bouloche dit que cela est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur. Par conséquent, je ne peux pas qualifier cette attitude — comme vous le faites très gracieusement — d'une attitude bon enfant. Je vois plutôt là le comportement de mauvais enfants !

Sur le fond du problème, je laisse la parole à M. le ministre de l'industrie et de la recherche. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur Bouloche, vous avez posé deux questions. Vous avez obtenu déjà une première réponse. Voici la seconde.

Je suis étonné qu'un parlementaire de votre qualité présente les faits d'une façon aussi peu conforme à la vérité.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre la semaine dernière à une question d'actualité de M. Mesmin concernant également le C. E. A. Comment pouvez-vous dire que le Gouvernement refuse un débat alors que j'ai fait savoir à l'époque, devant l'Assemblée tout entière — que je prends à témoin — que le Gouvernement était tout prêt à engager un débat sur ce sujet, si la conférence des présidents décidait d'inscrire à son ordre du jour une question orale avec débat présentée par M. Coulais, question à laquelle je répondrais.

M. André Bouloche. Vous ne pouvez pas refuser !

M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Non seulement je n'ai pas dit que je refuserai, mais au contraire, monsieur Bouloche, j'ai affirmé que je souhaitais répondre. M. Anquer, qui représentait hier le Gouvernement à la conférence des présidents, m'a informé qu'il n'a jamais indiqué que le Gouvernement se refusait à participer à un débat mais, au contraire, que celui-ci était prêt à accepter un débat sur une question orale.

Ne travestissez donc pas la vérité ! Je ne demande qu'une chose, c'est de pouvoir m'expliquer longuement devant l'Assemblée de ces questions qui concernent le commissariat à l'énergie atomique mais aussi la politique électro-nucléaire de la France.

Le Gouvernement, d'ailleurs, a tout intérêt à le faire. Sans doute me reprocherez-vous de me laisser aller au panegyrique, mais il le faut bien pour répondre à vos allégations.

De quoi s'agit-il en effet ? Trente ans durant, le C. E. A. a montré sa capacité de mener à bien la politique nucléaire de la France. Nous voici entrés dans l'ère industrielle de l'énergie nucléaire civile. Il convient donc de donner au C. E. A. les moyens de pénétrer dans ce secteur nouveau et d'affronter avec succès la compétition internationale et non pas, par immobilisme, de faire preuve d'un conservatisme que je m'étonne un peu de voir défendre sur vos bancs. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE DE TRUINAS (DRÔME)

M. le président. La parole est à M. Henri Michel.

M. Henri Michel. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation, mais elle pourrait tout aussi bien s'adresser à M. le ministre de l'intérieur.

Depuis la rentrée scolaire, les dix élèves inscrits à l'école publique de Truinis, petit village de montagne, situé dans la Drôme, attendent un enseignant officiel.

Les parents d'élèves, les élus et la population drômoise n'ont pas accepté la fermeture arbitraire de l'école, d'autant que le préfet de ce département, dans sa lettre du 7 mars 1975, m'assurait, sans aucune restriction, que si dix élèves étaient inscrits à la prochaine rentrée à l'école de Truinis, celle-ci serait maintenue.

A la rentrée, il y avait bien dix élèves inscrits et présents : l'école est restée néanmoins fermée. Mais les élèves demeurent, et, depuis maintenant un mois et demi, ils sont scolarisés en classe « sauvage », grâce à la bonne volonté de tous.

Afin que cesse cette situation et que les promesses soient respectées, je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir faire procéder à la réouverture immédiate de l'école de

Truinas et de ne plus autoriser à l'avenir ces suppressions regrettables de service public en milieu rural. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. René Haby, ministre de l'éducation. Monsieur le député, vous avez déjà appelé mon attention sur les difficultés que connaissent les parents d'élèves de cette localité.

Il convient, je crois, de garder le sens de la mesure. Dans ce hameau de 220 habitants, on ne compte que cinq enfants. Pour atteindre l'effectif de dix élèves, cinq autres enfants ont été, si j'ose dire, « prêtés » par les communes avoisinantes. Cette classe ne pourrait donc fonctionner qu'à partir de données artificielles.

Je souhaite plus que quiconque éviter la frustration qu'engendre toujours la fermeture d'une classe rurale. Au demeurant, il ne s'agit pas ici d'une école de village, mais d'une école de hameau qui fait partie d'un village.

M. Henri Michel. Non, Truinas, c'est un village !

M. le ministre de l'éducation. Quoi qu'il en soit, l'inspecteur d'académie a pris toutes dispositions pour que les enfants puissent être accueillis à sept kilomètres de là, dans des conditions pédagogiques et matérielles très favorables, les enfants pouvant prendre leur repas dans une cantine, ce qui n'était pas le cas à Truinas.

Je vais prescrire une nouvelle enquête pour déterminer avec précision quel peut être l'avenir de cette classe, mais, encore une fois, je vous demande de faire preuve de sagesse : il n'est de l'intérêt ni des enfants, ni des parents, de maintenir envers et contre tout une classe pour cinq élèves.

S'il s'avère que l'effectif actuel est véritablement artificiel, je ne pourrai que laisser au préfet et à l'inspecteur d'académie la responsabilité de juger la meilleure attitude à prendre. Ils ont pour consigne de se montrer très compréhensifs, mais je ne puis malgré tout autoriser le fonctionnement de classes dont l'effectif serait trop faible et où la qualité pédagogique nécessaire ne pourrait pas être assurée.

ENSEIGNEMENT DANS LES U. E. R. DE PHARMACIE

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Jacques-Antoine Gau. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat aux universités.

L'U. E. R. de pharmacie de Grenoble a dû prendre la décision de renoncer à dispenser l'enseignement de première année, faute de disposer d'un nombre suffisant de maîtres et, depuis ce matin, l'université I de cette ville a décidé, par solidarité, de suspendre l'ensemble de ses enseignements pour une semaine.

Une situation semblable existe dans les autres U. E. R. de pharmacie et ce ne sont pas les vingt postes nouveaux prévus en 1976 pour les vingt-quatre U. E. R. qui régleront le problème.

Etes-vous prêt, monsieur le secrétaire d'Etat, à consentir l'effort nécessaire ou bien avez-vous choisi, et dans quel but, de désorganiser l'enseignement de la pharmacie en France ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux universités.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas choisi la voie de la désorganisation, mais bien au contraire celle de l'organisation.

Nous avons assisté, à la dernière rentrée, à un afflux d'inscriptions en pharmacie : celles-ci ont augmenté de plus de 25 p. 100 dans certaines universités. La raison en est simple : le principe de la sélection voté par l'Assemblée nationale en 1971 pour la médecine et la chirurgie dentaire provoque un reflux des étudiants vers l'enseignement de la pharmacie.

Le Gouvernement se trouve donc placé devant un problème d'une très grande ampleur.

Avec les doyens des U. E. R. de pharmacie, que je recevrai demain soir, nous allons voir comment pourrait être organisée une sélection pour l'enseignement de la pharmacie comme pour celui de la médecine et de l'odontologie.

J'indique à M. Gau que j'ai reçu hier le président de l'université, le directeur de l'U. E. R. de pharmacie et une délégation du conseil de l'université de Grenoble.

Je leur ai fait part des moyens supplémentaires que je pouvais mettre en œuvre pour cette rentrée et qui comprennent notamment un contingent très important d'heures supplémentaires.

J'ai précisé qu'au titre de l'année 1976, j'étais prêt à engager les crédits nécessaires à la construction d'une nouvelle faculté de pharmacie.

Cela dit, je tiens à indiquer à l'Assemblée tout entière que je ne saurais approuver la position prise par le conseil de l'université de Grenoble.

Je suis chargé d'assurer le bon fonctionnement de l'enseignement supérieur. Le recteur a reçu, à midi, l'instruction de ne pas approuver la délibération du conseil de l'université, car j'estime que les cours doivent avoir lieu.

L'enseignement supérieur en France sera, cette année comme l'année dernière, maintenu. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Louis Mexandeau. Avec les C. R. S. !

AVENIR DE L'EXTRACTION DE LA BAUXITE

M. le président. La parole est à M. Gaudin.

M. Pierre Gaudin. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie et éventuellement à M. le ministre du travail.

L'extraction de la bauxite constitue une activité importante du département du Var. Depuis plusieurs mois, de graves menaces pèsent sur l'avenir de cette activité. Une des sociétés exploitantes, le Comptoir d'extraction et de vente de bauxite, vient de réduire à vingt heures la durée du travail hebdomadaire. L'inquiétude est grande, non seulement chez les mineurs, mais aussi au sein de toute la population.

S'agit-il d'une étape vers la liquidation du bassin minier de bauxite du Var ? Que compte faire le Gouvernement devant cette situation particulièrement alarmante ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche. Monsieur le député, vous n'ignorez pas que l'examen de la situation du bassin de bauxite du Var et des moyens de développer l'industrialisation de la région de Brignolles ont fait l'objet de réunions locales avec le concours, en particulier, de la délégation à l'aménagement du territoire.

C'est ainsi qu'au début du mois d'avril les autorités régionales et les représentants de mon département ministériel ont reçu les délégués du comité de défense du bassin minier pour fixer les objectifs à atteindre dans les mois qui viennent.

Le premier de ces objectifs est d'assurer une exploitation optimale de la bauxite dans cette région, la durée des gisements étant limitée.

Le deuxième est de faire en sorte que l'exploitation s'effectue autant que possible sans à-coups sur l'emploi.

Des réductions d'emploi sont prévues d'ici à 1980, mais aucun licenciement n'est envisagé. A partir de 1980, il est assez difficile de faire des prévisions exactes. Cependant les études menées par le B. R. G. M. et les exploitants laissent espérer, semble-t-il, des conditions d'exploitation satisfaisantes malgré la durée limitée des bassins.

De surcroît, j'ai demandé qu'il soit procédé à certaines analyses économiques de gisements dont on nous dit qu'ils ne sont pas rentables, afin d'avoir de meilleures assurances dans ce domaine et de savoir dans quelles conditions il serait possible d'en poursuivre l'exploitation.

Enfin, je vous rappelle que l'on procède actuellement à un inventaire des gisements de bauxite en France. Votre région s'insérera naturellement dans le cadre de l'étude générale qui est ainsi réalisée sur le territoire métropolitain.

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 2 —

MISES AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Mermaz.

M. Louis Mermaz. Monsieur le président, dans le scrutin n° 241 du 28 octobre sur l'amendement n° 136 présenté par M. Claude Michel après l'article 52 du projet de loi de finances pour 1976, mon collègue M. Huguet a été porté comme non votant alors que j'étais moi-même porté comme m'étant abstenu volontairement.

Il s'agit d'une erreur. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de ce que mon collègue et moi-même, comme l'ensemble du groupe des socialistes et radicaux de gauche, avons voté pour l'amendement de M. Michel.

M. le président. Acte vous est donné de cette rectification, mon cher collègue.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1976
(deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1880, 1916).

COMMERCE ET ARTISANAT (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère du commerce et de l'artisanat.

Ce matin, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits dans la discussion des crédits.

La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat. J'ai déjà répondu ce matin à MM. les rapporteurs, et je serai très bref dans mes réponses aux principales questions posées par les orateurs qui sont intervenus ce matin.

Monsieur Frédéric Dupont, je vous remercie d'avoir bien voulu présider le comité des usagers institué auprès de mon ministère. Vous savez que, au vu du rapport qui a été déposé concernant l'amélioration des rapports entre usagers et administration, j'ai proposé à M. le Premier ministre des mesures de simplification qui devraient être annoncées avant la fin de l'année.

S'agissant des relations entre les chambres de commerce, les commerçants et les organisations professionnelles, je ferai part de vos suggestions à l'assemblée permanente des chambres de commerce.

Enfin, pour ce qui est de la mise en place d'une antenne de la chambre de commerce auprès du tribunal de commerce, je vous signale que cette question pourra être examinée lorsque nous étudierons la réforme des tribunaux de commerce.

Monsieur Goulet, permettez-moi de ne pas revenir sur le problème général de la fiscalité et de l'assurance maladie. Je vous indique simplement que nous n'avons enregistré aucun échec en matière d'apprentissage et notamment de préapprentissage : en effet, cette année, on compte 80 000 élèves dans les classes préparatoires à l'apprentissage.

Monsieur Houël, les monographies, qu'elles soient nationales ou régionales, sont désormais communiquées aux syndicats professionnels.

Pour ce qui est des charges sociales, M. Durafour, à la suite de la publication du rapport Granger, a fait, en juin 1975, un exposé devant les commissions, et je vous signale que les dispositions concernant les modalités de fixation des plafonds sont en cours d'élaboration.

Monsieur Sauzedde, vous vous êtes plaint de la complexité de la présentation des documents budgétaires. Vous avez eu raison. J'entends m'attacher à améliorer cette présentation pour les prochains budgets.

Quant au triplement des moyens budgétaires de mon ministère, je vous ai communiqué un document qui fait le point à ce sujet ; par ailleurs, j'ai déjà répondu ce matin à vos questions relatives au chômage des ouvriers et des artisans.

Monsieur Le Cabellec, vous avez demandé une majoration du taux des primes d'installation. Cela ne me paraît pas nécessaire puisqu'il est possible de cumuler cette prime avec les prêts bonifiés du fonds de développement économique et social.

Monsieur Richomme, vous demandez qu'on étende dès à présent à d'autres régions les primes de développement artisanal prévues pour le Massif central. Avant d'envisager une telle extension, il importe, d'abord, que le système soit mis en place, qu'il fonctionne et que nous acquirions une certaine expérience dans ce domaine.

Monsieur Vauclair, j'ai été très sensible à vos propos, notamment en ce qui concerne les personnes ayant opté pour le système forfaitaire. C'est la raison pour laquelle j'ai engagé une discussion avec mon collègue M. le ministre de l'économie et des finances en vue d'étendre l'abattement de 10 p. 100 actuellement prévu pour les seuls adhérents des centres de gestion assujettis au système du réel simplifié et du réel.

Monsieur Bonnet, vous avez indiqué que les cessations d'activité, dans le commerce et l'artisanat, étaient très nombreuses. Mais il convient d'examiner de plus près les statistiques car, si les cessations d'activité recouvrent les faillites et les règlements judiciaires, elles sont aussi le fait de ceux qui ont été incités à y recourir, notamment par les lois de 1972 ayant créé les aides spéciales compensatrices et les aides sur fonds sociaux.

Cela dit, je vous rappelle que je fais procéder à une étude générale sur les besoins financiers du commerce en France.

Monsieur Brocard, vous avez évoqué les régimes spéciaux. J'ai fait le point ce matin sur cette importante question, notamment en ce qui concerne le pourcentage à attribuer à ces régimes et aux régimes d'assurance vieillesse et d'assurance m.a.d.e. Je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour vous indiquer que je souhaite utiliser les fonds collectés car ceux-ci ne doivent pas rester inemployés.

Quant au rattrapage des prestations vieillesse, je suis prêt, je le confirme, à en accélérer le rythme et, très prochainement, je proposerai une étape au Gouvernement ; s'il est possible d'avancer l'échéance du 31 décembre 1977, cela sera fait.

Enfin, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, je conclurai cette brève intervention en indiquant que je fais mienne l'idée de M. Simon selon laquelle le budget du commerce et de l'artisanat doit être considéré comme un budget d'animation beaucoup plus que comme un budget d'intervention.

Un peu plus de deux cents collaborateurs seulement sont à mes côtés pour soutenir et encourager le commerce et l'artisanat français. Mon administration, qui est essentiellement une administration de mission, n'est donc pas très dotée en personnel, mais, avec des effectifs réduits, elle peut tout de même fort bien soutenir ces deux secteurs d'activité qui sont indispensables à notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur quelques bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Commerce et artisanat ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 365 720 francs ;

« Titre IV : 2 666 488 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 7 millions de francs ;

« Crédits de paiement : 800 000 francs. »

Sur le titre III, la parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le président, en vertu de l'article 95, alinéas 4 et 5, du règlement, je demande la réserve du vote sur les crédits inscrits au titre III.

M. le président. La réserve est décidée.

En conséquence, les crédits inscrits au titre III seront appelés après le budget de l'industrie et de la recherche.

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. MM. Aumont, Andrieu, Duroure, Huguet, Sauzedde, Darinot, Alain Bonnet et les membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et apparentés ont présenté un amendement n° 146 libellé comme suit :

« I. — Réduire les autorisations de programme du titre VI de 6 500 000 francs.

« II. — Réduire les crédits de paiement du titre VI de 700 000 francs. »

La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le président, dans le feuillet n° 236 de ce jour, à la page 15, figure un *erratum* concernant le fascicule bleu « Commerce et artisanat » et précisément le titre VI. C'est sans doute à la suite du dépôt de notre amendement que cette rectification a été apportée par le ministère aux pages 44 et 45 du bleu budgétaire.

Dans ces conditions, l'amendement n° 146 n'a plus d'objet, et je le retire.

M. le président. L'amendement n° 146 est retiré.

Je vais mettre aux voix le titre VI.

M. Robert Aumont. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le président, en application des dispositions réglementaires que j'ai invoquées tout à l'heure à propos du titre III, je demande la réserve du vote sur les crédits inscrits au titre VI.

M. le président. La réserve est décidée.

En conséquence, les crédits inscrits au titre VI seront appelés après les crédits des finances, charges communes.

Après l'article 64.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 147 de M. Aumont, proposant un article additionnel après l'article 64.

MM. Aumont, Gau, Andrieu, Duroure, Huguet, Sauzedde, Alain Bonnet et les membres du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche et apparentés ont présenté un amendement n° 147 ainsi libellé :

« Après l'article 64, insérer le nouvel article suivant :

« I. — Un arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat, du ministre du travail et du ministre de l'économie et des finances déterminera, avant le 1^{er} mars 1976, le montant cumulé, à la date du 1^{er} janvier 1976, des soldes annuels non utilisés sur le produit des taxes instituées par l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972.

« II. — Le produit disponible de ces taxes sera affecté aux régimes d'assurance vieillesse du commerce et de l'artisanat et viendra en déduction des aides publiques dont bénéficient ces régimes.

« III. — A compter du 1^{er} janvier 1976, les régimes visés au II ci-dessus recevront en fin d'exercice le solde annuel non utilisé du produit des taxes créées par l'article 3 de la loi précitée du 13 juillet 1972. Ce solde sera déterminé, chaque année, avant le 1^{er} mars, par un arrêté conjoint des ministres du commerce et de l'artisanat, du travail et de l'économie et des finances. »

La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Je suppose que M. le ministre acceptera cet amendement puisqu'il a apporté une réponse favorable à un souhait exprimé par notre collègue M. Brocard.

Un exposé des motifs très complet suit le texte de notre amendement. Il explique les raisons pour lesquelles les crédits dont il s'agit, et qui sont très importants, devraient être versés à l'Organic et à la Cancava.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le commerce.

M. Albert Denvers, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement ; elle ne peut donc que s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Je remercie M. Aumont de l'intérêt qu'il porte aux problèmes qui sont du ressort de mon ministère.

La question soulevée par l'amendement n° 147 relève, selon moi, du domaine réglementaire et il me serait possible d'opposer l'irrecevabilité. J'ajoute qu'elle a été réglée par le décret du 17 octobre 1975, paru au *Journal officiel* du 24 octobre, décret qui dispose que la part de la taxe de solidarité allant aux régimes spéciaux est ramenée de trois dixièmes à un dixième à partir du 1^{er} janvier 1976, comme je l'ai d'ailleurs rappelé ce matin dans mon exposé.

C'est donc neuf dixièmes du produit de la taxe, et non plus sept dixièmes, qui seront affectés aux régimes maladie et vieillesse des commerçants et artisans et qui viendront abonder, comme le souhaite M. Aumont, les ressources de l'Organic, de la Cancava et de la Canam.

Compte tenu des dépenses globales prévues et des disponibilités de trésorerie actuelles, les dispositions qui viennent d'être prises assurent le transfert de la totalité des reliquats prévisibles. L'excédent de trésorerie actuel n'est donc que provisoire et il sera intégralement utilisé d'ici à décembre 1977.

Par conséquent, cet amendement, aux yeux du Gouvernement, est sans objet.

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le ministre, je ne suis pas d'accord avec vous.

L'amendement que je propose concerne des crédits importants qui ont été précédemment obtenus mais qui, jusqu'à présent, n'ont pas été affectés. Or l'affectation des excédents est bien du domaine de la loi.

M. le président. La parole est à M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Je viens de l'indiquer, je considère que le Gouvernement a agi en la matière conformément aux dispositions en vigueur, c'est-à-dire par la voie réglementaire ; il ne paraît pas utile de revenir, par un amendement, sur un point qui est déjà réglé.

M. le président. Vous pourriez évidemment, monsieur le ministre, invoquer l'article 41 de la Constitution. Dans ce cas, en vertu de l'article 93 du règlement, je devrais suspendre la séance et saisir le président de l'Assemblée nationale, puisque je n'ai pas personnellement qualité pour statuer.

Peut-être pourriez-vous laisser l'Assemblée se prononcer sur l'amendement.

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Dans ces conditions, je souhaite que l'amendement soit repoussé.

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Mes collègues doivent voter en toute connaissance de cause. Je vais donc donner lecture de l'exposé des motifs qui accompagne notre amendement.

M. le président. Est-ce bien nécessaire, monsieur Aumont, puisque vos collègues ont le texte sous les yeux ?

M. Robert Aumont. Certainement, monsieur le président, car l'amendement n'a été distribué que vers midi. Or il a fallu plusieurs heures aux spécialistes de la commission des finances pour statuer sur sa recevabilité ; le sujet est donc difficile, et je présume que mes collègues ont besoin d'être éclairés.

Je vais donc lire et commenter l'exposé des motifs en question.

L'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 a institué trois taxes de solidarité en faveur des commerçants et des artisans : une part de la taxe d'entraide versée par les sociétés ; une taxe d'entraide sur les entreprises individuelles ; une taxe additionnelle à la taxe d'entraide et assise sur la surface des locaux de vente.

Or le rendement de ces taxes a été très supérieur aux besoins. C'est ainsi que, selon les annexes aux lois de finances pour 1974, 1975 et 1976, annexes relatives aux régimes sociaux, le solde des recettes sur les dépenses aurait été de 389 millions de francs en 1973, de 77 millions de francs en 1974 et serait de l'ordre de 212 millions de francs en 1975, soit, au total, sur les trois années, de 678 millions de francs.

Pour 1976, le Gouvernement a estimé nécessaire de réduire de 0,03 p. 100 à 0,01 p. 100, comme cela a été précisé tout à l'heure par M. le ministre, le taux de contribution des sociétés, de sorte que les recettes prévues pour 1976, soit 248 millions de francs, ne couvriront pas les dépenses, soit 482 millions de francs. Mais l'excédent de dépenses de l'année 1976 pourra être aisément couvert par les excédents de recettes des années antérieures, et l'excédent, à la fin de 1976, cumulé depuis 1973, devrait atteindre 434 millions de francs.

Le Parlement ne peut pas admettre que les aides fiscales destinées à aider les commerçants et artisans âgés restent ainsi inutilisées et s'entassent d'année en année dans les caisses d'organismes publics, leur apportant ainsi une trésorerie que le législateur n'a pas eu l'intention de leur donner.

Au demeurant, ces taxes étant frappées d'une affectation déterminée par la loi, l'excédent de leur produit ne peut faire l'objet d'aucune utilisation tant que le Parlement n'a pas statué à ce sujet, et c'est là où je suis en désaccord avec M. le ministre.

C'est pourquoi il nous paraît indispensable, au moment où l'excédent atteint près de 700 millions de francs, de déterminer quelle doit être l'utilisation de l'excédent de ces taxes, étant bien entendu qu'il convient de rester en la matière fidèle aux intentions exprimées par le législateur à l'occasion du vote de la loi du 13 juillet 1972 et du vote de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, du 31 décembre 1973.

Dans cet esprit, nous suggérons, par le présent amendement, que le produit non utilisé des taxes instituées par la loi du 13 juillet 1972 soit désormais affecté aux régimes de retraite des commerçants et artisans — Organique et Cancava — afin d'améliorer l'équilibre financier de ces deux régimes et de réduire d'autant les aides extérieures dont ils bénéficient : subventions du budget général et compensation démographique.

Ainsi, au 1^{er} janvier prochain, ces deux régimes devraient normalement bénéficier du solde non utilisé en 1973, 1974 et 1975 du produit des taxes instituées par la loi du 13 juillet 1972, soit, selon les estimations figurant dans les annexes officielles : 389 millions de francs au titre de 1973 ; 77 millions de francs au titre de 1974 ; 212 millions de francs au titre de 1975 ; au total, 678 millions de francs.

Si le Gouvernement estime nécessaire de prélever sur ces dotations non utilisées les sommes nécessaires pour couvrir l'excédent de dépenses de l'année 1976, soit 234 millions de francs, puisqu'il a décidé de réduire le taux de la contribution des sociétés, les régimes recevront quand même 434 millions de francs.

Au cours des années qui suivront l'exercice 1976, les régimes recevront, s'il en existe, les excédents apparaissant chaque année.

Le montant des recettes supplémentaires des régimes sera déterminé pour l'année 1976, avant le 1^{er} mars, par un arrêté conjoint des ministres des finances, du commerce et du travail et, pour les années suivantes, par un arrêté pris par les mêmes ministres et qui devra être publié avant le 1^{er} mars de l'année intéressée.

D'après notre droit constitutionnel, il appartient au Parlement d'exercer le contrôle de l'utilisation des fonds publics et de veiller aux conditions dans lesquelles le Gouvernement exécute les décisions du Parlement.

Or, en 1972, le Parlement a voté des dispositions permettant de disposer de recettes destinées à aider les commerçants et les artisans. Mais l'article 40 de la Constitution lui interdit de revenir, pour les assouplir, sur les modalités d'application des aides prévues à l'époque.

Toutefois, le Parlement ne peut pas accepter qu'une partie importante des fonds qu'il a décidé d'affecter aux commerçants et artisans âgés reste inemployée et soit ainsi détournée de son objet.

Il est dans la logique du contrôle parlementaire d'intervenir pour que l'esprit — à défaut de la lettre — des textes adoptés par le législateur soit respecté par le Gouvernement.

Dès lors que les sommes dégagées par l'article 3 de la loi du 13 juillet 1972 sont supérieures aux dépenses découlant des dispositions réglementaires, il appartient au Parlement de prévoir une nouvelle affectation des sommes disponibles afin qu'elles restent bien destinées aux commerçants et aux artisans âgés.

La loi organique sur les lois de finances interdit les affectations de recettes à l'intérieur du budget de l'Etat, sauf si celles-ci sont proposées par le Gouvernement dans un budget annexe ou dans un compte spécial du Trésor.

La seule solution ouverte à l'initiative parlementaire, dans le cadre des procédures de contrôle, consiste donc à suggérer une nouvelle affectation des recettes excédentaires afin qu'elles soient utilisées hors budget conformément au souhait du législateur. C'est pourquoi nous demandons à l'Assemblée de bien vouloir adopter le présent amendement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre du commerce et de l'artisanat. En premier lieu, l'exposé des motifs de l'amendement n° 147 comporte une contradiction : il suggère de renvoyer à un arrêté une disposition qui a été prise par décret.

En deuxième lieu, je ne pourrai laisser dire que le Gouvernement détourne des fonds affectés aux commerçants et aux artisans âgés, alors que ces fonds sont, en réalité, distribués par les organismes sociaux et restent donc bien à la disposition de ces commerçants et artisans âgés.

En troisième lieu, il n'existe pas de reliquat de recettes non utilisées.

Nous avons mis en place, à partir de 1972, un régime spécial, qui a commencé à fonctionner, mais nous ne savions pas quel serait le rythme de consommation des crédits. Ce régime a été prévu pour cinq années ; nous sommes au milieu de ce délai et nous disposons actuellement d'une sorte de volant de trésorerie ; mais, en définitive, il n'y aura pas d'excédent.

En outre, je suis extrêmement soucieux, comme vous-même, monsieur Aumont, des droits du Parlement et je n'entends pas m'opposer à la représentation nationale. Je ne vois pas ce qui nous sépare réellement sur cette question. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée de repousser l'amendement n° 147.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 147.

Je suis saisi par le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Nombre de votants..... | 481 |
| Nombre de suffrages exprimés..... | 480 |
| Majorité absolue | 241 |

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère du commerce et de l'artisanat.

AFFAIRES ETRANGERES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires étrangères et les relations culturelles.

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, pour la quatrième année consécutive, j'ai l'honneur de rapporter devant vous, au nom de la commission des finances, le budget du ministère des affaires étrangères.

C'est là une tâche à la fois passionnante et — je dois le dire, hélas! — profondément décourageante.

Tâche passionnante que d'essayer de suivre au jour le jour l'activité de ce ministère prestigieux qui représente la France dans tous les pays étrangers, informe Paris de la politique mondiale, négocie pour notre compte, assure la protection des ressortissants français à l'étranger, d'essayer de comprendre leurs problèmes et de présenter des suggestions permettant à des fonctionnaires très attachés à la notion de service public de mieux remplir leurs fonctions.

Tâche décourageante aussi, lorsque l'on considère les moyens dont dispose le ministère des affaires étrangères, qui sont loin de correspondre aux ambitions légitimes de la politique étrangère de notre pays, décourageante lorsque l'on constate que les recommandations adoptées par la commission des finances, successivement à l'occasion du vote des budgets de 1973, 1974 et 1975, recommandations modestes dans leurs conséquences financières, raisonnables et mesurées dans leur formulation, ont été si peu suivies d'effet que, un, deux ou trois ans plus tard, elles restent encore pour la plupart à mettre en application, au point que la commission les a reprises en bloc dans le rapport écrit qui vous a été distribué.

Je ne vous ferai pas à cet égard de reproches, monsieur le ministre. Vous êtes sans doute le plus conscient d'entre nous de cet état de choses, et le premier à en souffrir. Mais la solidarité ministérielle vous empêche de le dire, et vous êtes obligé de respecter les arbitrages budgétaires qui vous sont imposés. Je le dirai donc, moi, rapporteur de la commission, devant M. le secrétaire d'Etat au budget qui a bien voulu être des nôtres aujourd'hui, pour la première fois depuis cinq ans à l'occasion de l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères. Je le dirai pour vous, monsieur le ministre, et pour tous les hauts fonctionnaires de ce ministère que vous dirigez et qui ont au plus haut point le sens de l'Etat.

Je dirai qu'il n'est pas digne de la France de mesurer aussi chichement les crédits de sa diplomatie et de sa coopération internationale.

Je dirai qu'il n'est pas dans l'intérêt bien compris de notre pays de contraindre, année après année, le quai d'Orsay à diminuer le pourcentage de ses crédits dans le budget de l'Etat, alors que le nombre des pays où nous entretenons des ambassades ne cesse de croître et que la défense de la langue française, comme le soutien de notre politique d'exportation, nécessiterait, au contraire, un important effort d'accompagnement.

Je dirai qu'il n'est pas convenable de laisser croupir l'administration jadis prestigieuse avec 64 p. 100 d'agents contractuels et temporaires, pourcentage record, de tolérer que des agents de recrutement local, vieux serviteurs de la France et très attachés à notre pays, reçoivent, du fait de l'inflation dans certaines régions du monde et de la lenteur du ministère des finances à réajuster leurs traitements, des rémunérations parfois inférieures au minimum légal fixé dans les pays où nous les employons.

Je dirai qu'il n'est pas convenable que la frappe d'une note ou d'un rapport exige de la part de hauts fonctionnaires de votre ministère de longues négociations et des trésors de diplomatie parce que votre administration centrale ne dispose pas d'effectifs suffisants en personnel de secrétariat.

Je dirai qu'il est désolant de constater que, dans le budget qui nous est soumis, mille postes de coopérants techniques sur dix-huit mille et mille bourses de haut niveau sur neuf mille deux cents seront supprimés, économie paradoxale en un temps où le développement des exportations élaborées et de grande valeur est intimement lié à la coopération.

Je dirai enfin qu'il est scandaleux de voir la France, membre permanent du Conseil de sécurité, disposant du droit de veto, sacrifier délibérément ses contributions volontaires aux orga-

nisations internationales, dont les crédits n'augmenteront cette année que de 0,5 p. 100, ce qui, en regard de la hausse de 17 p. 100 des contributions obligatoires, se traduira en fait par une réduction réelle considérable.

Notre pays n'occupe que le dixième rang de participation et de cotisation au Programme des Nations Unies pour le développement — le P.N.U.D. —, le vingt-quatrième rang pour le programme alimentaire mondial, le dixième pour l'aide aux réfugiés palestiniens, le huitième pour l'aide à l'enfance. Enfin, il ne verse pas un sou, pour des raisons non politiques, mais uniquement financières, pour l'intervention des Casques bleus à Chypre, alors que les retombées économiques de la plupart de ces fonds internationaux situent la France au tout premier rang des parties prenantes.

Je pourrais, monsieur le ministre, consacrer ainsi tout mon exposé à dresser la longue liste des conséquences de la misère financière dans laquelle vit votre ministère. Alors que les crédits de votre département ministériel représentent tout juste 1 p. 100 du budget de l'Etat et que la spécificité de son action largement ex-territoriale ne risque par d'entraîner de demandes reconventionnelles de la part d'autres catégories de fonctionnaires, il est consternant d'observer, année après année, à quel point le ministère de l'économie et des finances s'entête, lors des arbitrages budgétaires, à refuser avec une sorte d'obstination perverse vos demandes de réajustement les plus modestes et les plus justifiées. Je le dis avec tristesse et avec gravité.

L'insuffisance des moyens du ministère des affaires étrangères atteint, avec le budget que nous examinons aujourd'hui, la limite supportable; c'est une véritable cote d'alerte. Si des mesures ne sont pas prises dès la préparation du budget pour 1977 par la mise en œuvre d'un véritable plan de rattrapage des crédits de notre diplomatie et de notre coopération, votre administration ne sera plus, dans quelques années, réellement en mesure de faire face à sa mission.

Vous risquez même, monsieur le ministre — suprême humiliation! et je prends date aujourd'hui de cet avertissement — de voir la contestation et des mouvements revendicatifs se produire au sein de votre personnel, ce qui, reconnaissez-le, ne s'est jamais vu et aurait paru inconcevable il y a seulement quelques années.

Que représenterait ce rattrapage? J'ai essayé de le chiffrer.

En admettant que le Gouvernement accepte d'augmenter vos crédits chaque année, au cours des exercices prochains, de la moyenne de l'augmentation du budget de l'Etat, 800 millions en quatre ans seraient sans doute nécessaires, somme qui représente 2 p. 100 du déficit budgétaire de l'exercice 1975, moins de 3,5 p. 100 du plan de relance que nous avons voté il y a quelques semaines, moins de 0,25 p. 100 des crédits d'un seul exercice budgétaire ou du budget social de la nation. Répartie sur quatre ans, cette augmentation représenterait moins de 0,15 p. 100 des dépenses de l'Etat, et nous aurions enfin une diplomatie disposant des moyens d'accomplir sa tâche, une coopération susceptible de soutenir l'effort très remarquable accompli par votre collègue, ministre du commerce extérieur, et l'ensemble du Gouvernement pour rééquilibrer notre balance des comptes. Je considère que la dépense est à la mesure de l'importance du problème.

Il est impossible, pour le parlementaire de la majorité que je suis, qui soutient fidèlement la politique du Président de la République et du Gouvernement, et qui attache la plus grande importance à la place de la France dans le monde, de saisir les blocages qui s'opposent à la mise en application d'un tel plan qui aurait au moins le mérite de rendre à tous les fonctionnaires qui représentent notre pays à l'étranger le moral qui, vous le savez, monsieur le ministre, leur fait aujourd'hui cruellement défaut.

Je ne reprendrai pas ici dans le détail les observations qui figurent dans mon rapport écrit, et que j'ai déjà formulées, pour l'essentiel, lors de la présentation des budgets de 1973, 1974 et 1975.

Qu'il me soit seulement permis de vous féliciter, monsieur le ministre, d'avoir fusionné les deux services immobiliers qui fonctionnaient jusqu'à présent concurremment au sein de votre ministère. A ce sujet, je vous rappelle que, selon la commission des finances, aucune solution durable de ces problèmes immobiliers ne pourra être trouvée tant que n'aura pas été mis sur pied un office industriel et commercial du patrimoine immobilier français à l'étranger. En effet, les règles de la comptabilité publique et de l'annualité budgétaire empêchent actuellement une gestion moderne et appropriée.

La commission des finances a enregistré avec plaisir les efforts accomplis pour assurer la sécurité de nos postes à l'étranger, l'amélioration des moyens de liaison et du chiffre et l'augmentation de la subvention à la nationale du ministère des affaires étrangères.

Par contre, les blocages au niveau du ministère des finances demeurent en ce qui concerne les congés des agents, la retenue pour logement, la rémunération des auxiliaires de statut local et la titularisation des agents du département, et cela malgré l'effort, insuffisant il est vrai, accompli cette année.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'évoquer aussi, d'un mot, le triste sort de l'amendement que j'avais fait voter, avec l'accord de votre prédécesseur, à la loi de finances pour 1974. Cet amendement tendait à accorder l'autonomie financière aux établissements scolaires français à l'étranger. Ce texte n'a pu encore entrer en application, en sorte que la plupart des questionnaires de ces établissements sont des comptables de fait qui pourraient relever, si le ministère des finances était plus sévère, de la cour de discipline budgétaire. Depuis deux ans, ce texte attend son décret d'application. Il paraît que vos services et ceux du ministère de l'économie et des finances s'étaient mis d'accord, mais il a paru nécessaire, à la suite de la création d'un ministère de la coopération, de consulter ce dernier, et il a fallu recommencer les négociations.

Je souhaite ne pas devoir attendre encore un an la publication d'un décret indispensable pour parvenir à une organisation moderne de nos établissements scolaires à l'étranger.

Permettez-moi aussi de rappeler incidemment que le Maghreb continue d'absorber 43,21 p. 100 des crédits affectés, pour le monde entier, à la coopération culturelle, scientifique et technique, pourcentage qui me semble excessif.

Quant à la dissolution de l'O. R. T. F., elle vous a laissé, sans aucune augmentation de vos crédits, la charge financière des émissions de radio et des programmes de télévision destinés à l'étranger, ce qui a eu pour résultat immédiat de faire taire la voix de la France dans les trois cinquièmes du monde.

Il serait sans doute injuste de rendre le seul ministère de l'économie et des finances responsable d'une situation qui tient également à l'insuffisante prise de conscience du Gouvernement des besoins de notre diplomatie. Et peut-être le Quai d'Orsay a-t-il, lui aussi, sa part de responsabilité, notamment en raison de la sous-administration évidente de ce département.

Les grandes directions qui ont à gérer des moyens matériels importants — personnel et administration générale, relations culturelles, scientifiques et techniques, archives et documentation, conventions administratives et affaires consulaires — vivent de façon très autonome. Il en résulte que les moyens sont gérés souvent, hélas ! d'une façon quelque peu dispersée, en sorte que, finalement, c'est le ministère de l'économie et des finances qui rend les arbitrages. De plus, au cours de la procédure administrative de la préparation du budget, les moyens du département des affaires étrangères sont défendus en ordre dispersé et souvent avec un certain manque de conviction.

Je crois, monsieur le ministre, puisqu'une réorganisation de votre ministère est à l'étude, qu'il conviendrait qu'à l'avenir le secrétaire général qui, par tradition, a une mission purement politique et diplomatique, et qui double en quelque sorte le ministre et le secrétaire d'Etat, puisse se consacrer davantage à la coordination de la gestion du ministère, comme c'est le cas au ministère de la défense.

Au reste — permettez-moi de vous donner très modestement un conseil, monsieur le ministre — vous devriez lutter contre l'actuel processus de démembrement de votre ministère. C'est ainsi que, cette année, les crédits du livre à l'étranger sont affectés à M. le secrétaire d'Etat à la culture, et que l'étude du statut des Français à l'étranger a été confiée à un comité interministériel directement rattaché à M. le Premier ministre.

Vous devriez aussi — et je reviens sur une suggestion que j'ai faite les années précédentes — obtenir du Gouvernement que, comme le préfet dans le département depuis la réforme administrative de 1964, l'ambassadeur de France, représentant accrédité de M. le Président de la République auprès du chef de l'Etat où il est en poste, ait autorité sur tous les services français dans ce pays, services qui, encore trop nombreux, correspondent directement avec leur ministère à Paris, sans toujours le tenir informé.

Certes, les relations personnelles sont là pour atténuer les inconvénients d'une mauvaise organisation, mais je crains qu'il convienne de conférer enfin officiellement aux ambassadeurs l'autorité qu'aujourd'hui ils ne possèdent pas en droit.

J'évoquerai maintenant très rapidement les problèmes relatifs aux Français de l'étranger.

Je traite de leur sécurité dans mon rapport écrit, et je n'y reviens pas. Je souhaite que soit créé un fichier permanent des Français détenus ou retenus à l'étranger et que, lorsque des disparitions sont constatées, toutes les informations soient recueillies non seulement dans le pays, mais auprès de leurs proches en France.

En ce qui concerne la scolarisation, je souhaite que soit établie une carte scolaire de la France à l'étranger. La priorité doit être donnée, en effet, à la scolarisation des enfants de nos compatriotes qui, de plus en plus nombreux, doivent partir à l'étranger pour accompagner notre effort d'exportation et de diffusion de la technologie française. Les colonies françaises dans les pays étrangers ont changé de nature. Au XIX^e siècle, les familles émigraient pour chercher fortune à l'étranger ou dans des colonies françaises. Aujourd'hui, il s'agit des familles de coopérants, d'ingénieurs, de techniciens qui, après un certain nombre d'années passées à l'étranger reviennent en France. Il est indispensable de régler les problèmes que posent leur protection sociale — allocations familiales, allocation de chômage lorsqu'ils rentrent en France après avoir perdu leur travail à l'étranger, cotisation aux caisses de cadres, prestations de vieillesse s'ils restent à l'étranger — et la scolarisation de leurs enfants.

Le Gouvernement a décidé d'examiner ces questions, et il en a confié l'étude à un comité interministériel placé sous l'autorité de M. le Premier ministre. Mais, monsieur le ministre, vous avez dans ce domaine un rôle exemplaire à jouer, puisque c'est sur la base des rapports des ambassadeurs et des conseillers culturels que pourront être proposées des solutions.

Je souhaite, enfin, que cesse l'anarchie qui règne actuellement en matière de coût de la scolarité des enfants français à l'étranger. Il n'est pas normal, monsieur le ministre, que dans tel pays on paie quinze fois plus que dans tel autre, et cela pour le même service scolaire. Outre l'établissement d'une carte scolaire, je suggère donc que les établissements français à l'étranger, dotés de l'autonomie financière prévue par l'amendement à la loi de finances de 1974, bénéficient pour chaque enfant français accueilli, d'une subvention égale au coût de la scolarisation en France d'un élève du même âge.

Il va de soi qu'il incomberait aux parents de payer le complément qui serait dû à la distance et aux conditions spécifiques du pays. Mais, puisque si ces enfants vivaient en France, le Gouvernement serait tenu de les scolariser dans les établissements publics, il est normal de faire un effort équivalent en leur faveur. Ce problème doit d'ailleurs être traité d'une façon distincte de celui de la scolarisation des enfants étrangers qui choisissent, par exemple, de passer le baccalauréat français. En effet, il s'agit alors d'une action en faveur de la francophonie, ce qui est tout à fait différent.

Vous aurez observé, mesdames, messieurs, que j'ai limité mon propos, comme c'est, je crois, la mission du rapporteur de la commission des finances, à l'examen des moyens matériels et des crédits dont le ministère des affaires étrangères dispose pour faire face aux missions qui lui sont confiées à travers le monde. Sans doute serons-nous les seuls, M. Louis Joxe et moi, à limiter ainsi notre propos, vous-même, monsieur le ministre, et la plupart des orateurs, ouvrant très légitimement un débat de politique étrangère.

Je m'en voudrais de retenir plus longtemps l'attention de l'Assemblée avec ces problèmes matériels, mais l'infrastructure de notre diplomatie exige des moyens dont, je le dis très nettement, elle ne dispose pas aujourd'hui.

Je souhaite que le Gouvernement en prenne conscience et redresse la situation au cours des prochaines années grâce à un plan de rattrapage, car l'insuffisance des crédits du ministère des affaires étrangères est maintenant réellement alarmante.

Sous ces réserves, la commission des affaires étrangères m'a chargé de recommander à l'Assemblée nationale l'adoption des crédits du ministère des affaires étrangères pour 1976. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Louis Joxe, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

M. Louis Joxe, rapporteur pour avis. Monsieur le président, mesdames, messieurs, exposer en quelques minutes l'avis de la commission des affaires étrangères sur un montant de crédits

d'environ 1 600 millions de francs — la moitié du budget du ministère des affaires étrangères — crédits qui concernent toute la vie intérieure du quai d'Orsay et certaines activités essentielles, constitue une entreprise délicate, voire dérisoire.

Je vais tenter de le faire, cependant, en me souvenant qu'au-delà des chiffres, tout budget constitue un acte politique.

Le budget du quai d'Orsay ne représente que 1 p. 100 du budget total de la nation. Mais l'on ne saurait s'en tenir à cette constatation.

On observe d'abord que, chaque année, l'augmentation en pourcentage des crédits du ministère des affaires étrangères est inférieure à celle du budget général de l'Etat. Triste constatation ! Et si, logiquement, on tient compte de la hausse des prix et de l'accroissement des dépenses de l'Etat, on s'aperçoit que le volume de ces crédits diminue de façon constante, et que c'est la substance même du ministère des affaires étrangères qui est atteinte.

De plus, certains des crédits qui figurent dans ce budget ne présentent — la commission l'avait déjà fait remarquer l'an dernier — qu'un caractère indicatif. Ils sont d'ores et déjà inférieurs à la réalité prévisible, mais, nous dit-on, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de cette situation, car elle sera redressée en cours d'exercice.

Sans doute. Mais devant la série de points d'interrogation qu'appelle ce projet de budget, on peut se demander quelle est la portée exacte du rôle du Parlement qui n'a à connaître qu'a posteriori de certaines dépenses dont le caractère « accidentel » ou « éventuel » reste constant, et dont le volume augmente chaque année.

Concernant le fonctionnement des services, notons que le programme d'opérations immobilières du département accuse un retard qui s'accroît encore du fait des créations de postes à l'étranger.

Rappelons aussi que, dans ce domaine, la définition d'une politique précise, réclamée depuis plusieurs années par la commission des affaires étrangères comme par celle des finances dans un souci de bonne gestion et d'économie, n'a pas encore été formulée, et que nous attendons avec intérêt, et même avec quelque impatience, le rapport de la commission constituée à cet effet.

En ce qui concerne le personnel, pas plus que M. le rapporteur de la commission des finances, je ne chanterai un hymne de satisfaction. Cependant, je tiens, dans le malheur des temps, à souligner qu'un effort est poursuivi en ce domaine au sein du ministère des affaires étrangères.

Au-delà des ajustements quasi automatiques des traitements et indemnités, de nombreuses mesures sont prises — créations d'emplois nouveaux, titularisations, congés spéciaux, surnombres — qui permettront vers les années 1979-1980, après trente ans d'efforts, le retour à la normale avec la reconstitution de la pyramide des âges et de la carrière des agents issus de l'école nationale d'administration.

Ce travail de rationalisation, d'adaptation et de promotion interne est d'ailleurs accompli pour toutes les catégories de personnel. Conformément aux recommandations de votre commission des affaires étrangères il concerne également les contractuels et quelque 2 000 auxiliaires étrangers dont nous avions noté l'année dernière la situation financière par trop difficile.

Il existe donc, même si elle doit être menée avec les moyens du bord, une politique du personnel au ministère des affaires étrangères, et la chose est naturelle dans une maison où les hommes jouent un rôle essentiel.

Mais toute médaille, hélas ! a son revers lorsqu'il s'agit de finances. C'est ainsi que ces mesures indispensables n'ont été rendues possibles que par des prélèvements sur le budget des relations culturelles qui, aujourd'hui, apparaît comme la victime.

Un autre travail est poursuivi au sein de cette administration : un organisme léger et collectif s'essaye à effectuer la synthèse des situations internationales ainsi qu'à les prévoir. Il serait souhaitable qu'il s'attache également à étudier la concentration éventuelle des efforts.

En effet, la mission du ministère des affaires étrangères est d'assurer la présence française et d'interpréter la politique de la France dans tous les domaines. Cette mission n'est pas compatible avec les éclatements et les éparpillements administratifs nuisibles à l'unité de l'action. Et je souscris aux conclusions de M. Marette selon lequel ces démembrements portent des coups à un département qui, dans l'état actuel de ses crédits, n'en a vraiment pas besoin.

Quant aux interventions publiques relevant du présent avis, elle couvrent essentiellement quatre domaines : les subventions aux organisations internationales, l'aide militaire, l'assistance aux réfugiés et, surtout, la presse et l'information.

Les contributions obligatoires aux organisations internationales — notamment l'O. N. U. et les institutions spécialisées des Nations unies — représentent de loin la plus grande part des interventions publiques. La priorité a été donnée aux organisations à caractère scientifique, et nous ne nous en plaignons pas. En revanche, aucune dotation nouvelle n'est prévue pour les contributions bénévoles. Or, l'action de la France dans ce domaine avait présenté jusqu'ici un caractère original et elle avait manifesté l'intérêt que notre pays porte à telle ou telle institution comme le Fonds de l'enfance.

On entend par aide militaire l'envoi de missions et d'experts à la demande des Etats intéressés et l'instruction donnée à des stagiaires étrangers en France. Elle a évidemment diminué au fur et à mesure que la carte des interventions se réduisait. La première place revient maintenant aux pays d'Afrique du Nord.

Les missions d'aide, d'assistance et de solidarité répondent à une tradition que la France poursuit de façon libérale à l'égard des réfugiés étrangers. Au cours des dernières années, quatre mille Sud-Américains, en particulier Chiliens, et environ trois mille habitants de l'ancienne Indochine en ont bénéficié. Je me dois de rendre hommage aux associations spécialisées pour leur activité et pour la générosité dont elles ont fait preuve dans des circonstances dramatiques. Les subventions inscrites à leur intention dans le budget sont entièrement justifiées moralement, mais sans doute sont-elles trop modiques.

Enfin, et surtout, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur l'importance que la commission des affaires étrangères attache aux problèmes de l'information.

La disparition de l'O. R. T. F., les réformes qui l'ont accompagnée ont entraîné la suppression de la direction des affaires extérieures et de la coopération qui était chargée, au sein de l'Office, d'assurer les émissions vers l'extérieur. Dorénavant, deux services du ministère des affaires étrangères sont chargés de remplir cette mission : le service de presse qui se consacre à l'information en direct et la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques qui prépare des programmes destinés à être insérés dans des émissions étrangères. Les deux instruments d'exécution, régis par une convention sont, d'une part, Radio-France, et la SOMERA.

Devant le total plutôt faible de crédits dont il disposait en 1975, le département des affaires étrangères a dû procéder à des suppressions, préférant à une dispersion d'émetteurs mal audibles, une concentration sur certaines zones géographiques : l'Afrique, le Proche et le Moyen-Orient, l'Espagne, les deux Allemagne. Finalement, je crois qu'il a eu raison.

Il reste que nous sommes totalement silencieux dans de vastes parties du monde. Bien plus, disposant seulement de 14 millions de francs environ pour le financement des émissions en direct vers l'étranger au cours de l'exercice 1976, le ministère se trouve d'ores et déjà confronté à des demandes de crédits supplémentaires de la part des sociétés émettrices portant sur les charges actuelles.

Ces demandes s'élèvent à 21 millions de francs et l'insuffisance du crédit de 14 millions de francs apparaît de façon éclatante. Hier soir, enfin, en écoutant la radio j'ai eu la surprise d'apprendre qu'on envisageait de supprimer les émissions vers les Allemagnes et l'Espagne.

Ces incertitudes, ce flottement ne peuvent durer. Il serait même inconcevable qu'à la longue la voix de la France ne se fasse pas entendre partout, aussi bien des étrangers que de ces Français résidant à l'étranger auxquels a fait allusion tout à l'heure M. le rapporteur de la commission des finances.

Le problème concerne au premier chef le ministère des affaires étrangères. Il a été porté à l'échelon interministériel. Une mission a été confiée par le Premier ministre à un expert dont la valeur et l'autorité sont partout reconnues. Votre commission, quant à elle, a depuis longtemps pris position sur ce point et trop souvent manifesté ses inquiétudes pour qu'elle ne le fasse pas encore aujourd'hui avec une force accrue et en réclamant une action vigoureuse.

Il est indispensable de dresser au plus vite un plan progressif des émissions à l'étranger, de situer les responsabilités de chacun et de préciser les moyens techniques et financiers qui doivent être consentis à cette mission de première importance et reconnue comme telle d'ailleurs par tous les pays du monde.

Sous réserve de ces remarques et constatations, la commission des affaires étrangères, conformément à la proposition de son rapporteur, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère des affaires étrangères pour 1976. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux*).

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles et la coopération technique.

M. Alain Vivien, rapporteur pour avis. Rapporteur appartenant à l'opposition et dont la proposition d'avis défavorable n'a pas été adoptée par la commission des affaires étrangères, je n'encours cependant pas le risque d'être démenti en déclarant que le budget qui nous est proposé n'est pas bon.

Si la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à l'adoption des crédits, je ne pense pas qu'elle estime pour autant que leur volume permettra de faire face aux ambitions qui devraient être celles de la France en matière de relations culturelles et de coopération technique, ou même de maintenir les actions engagées depuis quelques années.

Je voudrais, tout d'abord, fournir quelques indications chiffrées qui me semblent significatives.

La croissance des crédits accordés à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1976 est seulement de 9,24 p. 100 ; elle est donc inférieure à celle de l'ensemble du budget du ministère des affaires étrangères. En conséquence, pour la première fois depuis plusieurs années, la position de cette direction dans l'ensemble du budget du département connaît une chute sensible et n'en représente plus que 47,95 p. 100.

Cette croissance très modérée des crédits présente deux caractéristiques :

Premièrement, elle est très inégalement répartie : si les crédits des services culturels et des établissements français à l'étranger augmentent dans des proportions raisonnables — respectivement 16,95 et 13,3 p. 100 — il n'en est pas de même de ceux de la coopération qui ne progressent que de 7,75 p. 100 et des dépenses en capital qui elles, diminuent de plus de 6 p. 100.

Dans ces deux derniers domaines, on va assister, en 1976, à une très importante réduction des actions ; le nombre des coopérants, notamment, devrait diminuer d'un millier environ.

Deuxièmement : l'augmentation des crédits résulte essentiellement des ajustements aux besoins et des mesures acquises, puisque seulement deux inscriptions budgétaires correspondent au lancement de nouvelles actions.

Cette réduction attendue des moyens pour 1976 se situe dans une conjoncture qui n'est pas excellente : il n'apparaît pas encore très clairement si notre action en Asie du Sud-Est pourra être reprise, et en cas d'échec définitif, par quelle action d'urgence elle pourra être remplacée.

La diffusion du français — considérée à juste titre comme primordiale par le ministère et par l'ensemble de la commission — se heurte à un certain nombre de difficultés.

A cet égard, la commission a émis le vœu qu'à l'image de ce qui se fait dans certaines régions, la coopération entre les pays francophones se renforce pour assurer l'enseignement du français, bien sûr, mais également pour accompagner d'autres actions dans le domaine de l'enseignement.

Cependant, à en croire le ministère des affaires étrangères, ce budget d'austérité, et, dans une large mesure, de recul, serait caractérisé par son « redéploiement ». Il est vrai que la ventilation géographique des mesures témoigne de quelques amorces de changement dans les orientations : l'Amérique latine vient en deuxième place après le Maghreb, qui continue cependant à peser d'un poids très lourd ; la part de certaines régions, le Moyen-Orient et l'Europe de l'Ouest notamment, augmente de façon sensible.

Mais il ne faut pas oublier que seul l'effondrement total de notre dispositif au Cambodge et au Viet-Nam du Sud a rendu possible ce début de redistribution qui n'est pas voulu, mais subi ; cet effondrement, d'ailleurs, loin d'aboutir à une redistribution totale des crédits ainsi dégagés, entraîne une réduction de crédits supérieure à 8 millions de francs, correspondant à la suppression de cinquante-cinq emplois de chargés d'enseignement.

Quel singulier redéploiement que de distribuer différemment une masse de crédits avec lesquels on devra mener en 1976 des entreprises moins ambitieuses qu'en 1975, d'autant que le poids de notre action en Afrique du Nord limite encore la liberté d'action.

Tels sont les défauts les plus graves que votre rapporteur a décelés dans le budget des relations culturelles et de la coopération technique, et dont il croit pouvoir dire qu'ils suscitent de graves préoccupations au sein de la commission des affaires étrangères.

Je voudrais maintenant insister sur un problème qui inquiète sérieusement bon nombre de nos collègues, celui de la tendance au démantèlement des compétences du ministère des affaires étrangères.

Il est certain que les ministères techniques cèdent trop souvent à la tentation de traiter directement les aspects internationaux des problèmes relevant de leur compétence. Le projet de budget en fournit une nouvelle illustration concrète, puisqu'il envisage le transfert de la quasi-totalité des crédits du Fonds culturel du livre au secrétariat d'Etat à la culture qui se verrait ainsi chargé de la diffusion commerciale du livre français à l'étranger.

Votre commission s'en est émue et rappelle avec force qu'actuellement le secrétariat d'Etat à la culture ne dispose pas du support logistique nécessaire pour assurer convenablement cette diffusion. Alors que les exportations de livres français commencent à progresser lentement, il est à craindre que cette mesure n'entraîne un nouveau déclin.

Limité par mon temps de parole, je m'en suis tenu à ce qui m'a paru essentiel dans le budget que nous examinons. Je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit pour l'examen des orientations géographiques et des moyens de notre politique de relations culturelles et de coopération technique.

Mais, je manquerais à mon devoir si je ne rappelais pas, en terminant, qu'en dépit des critiques nombreuses et souvent vives qui ont été formulées, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits chichement distribués pour soutenir une politique. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche*.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour mettre les affaires étrangères (affaires culturelles).

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Le rapport que j'ai déposé au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales fait apparaître en une fresque, aussi précise et documentée que possible, les divers aspects de la présence culturelle, scientifique et technique de la France dans le monde.

Il s'agit là de l'aspect le plus séduisant et probablement le plus efficace des divers secteurs placés sous votre responsabilité, monsieur le ministre.

La direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques avait l'habitude de dresser chaque année un bilan complet de son activité. L'année dernière, au nom de la commission des affaires culturelles, j'en avais souligné le ton trop optimiste et complaisant. Si ce rapport n'est pas encore paru, c'est précisément parce que sa présentation est revue dans le sens d'une plus grande objectivité, et je le note avec plaisir.

Cependant, je tiens à féliciter vos services, monsieur le ministre, qui ont répondu, en temps voulu, à mes questions d'une manière plus précise et plus objective que l'année dernière.

Ainsi, poursuivant depuis des décennies son œuvre par le monde, la France peut être fière, sinon totalement satisfaite, de ce qu'elle a fait. Par ses initiatives, ses réalisations publiques ou privées, elle a éduqué, fourni des cadres pour l'économie, des capitaux pour lutter contre le sous-développement. En un mot, elle s'est efforcée de sortir des populations de la misère. Cette action polyvalente tendant à la diffusion de la langue, de la pensée, de la culture, de la science des techniques de la France, pour être efficace, doit être menée avec tact, psychologie, respect du partenaire, adaptation à ses besoins et sans esprit de profit. Il est évidemment permis de souhaiter un partage équitable du bénéfice que doivent en retirer les parties en présence.

Parmi les critères que je viens d'évoquer figurent la connaissance des besoins et l'adaptation à ceux-ci. Il ne s'agit pas, en effet, d'envoyer à l'étranger des diplômés ayant en main des

programmes tout préparés et préfabriqués. Il faut, au contraire, tenir le plus grand compte des avis exprimés par ceux de nos agents qui ont déjà une réelle connaissance des pays et peuvent proposer les programmes les mieux adaptés.

Essayons de dresser schématiquement le bilan de nos efforts.

Certaines statistiques pourraient nous conduire à une certaine modestie, voire au pessimisme. En effet, il apparaît que sur douze langues pratiquées dans le monde, le français arrive en onzième position devant l'italien avec une centaine de millions de parlants, le chinois étant en tête avec 950 millions, suivi par l'anglais, 350 millions; le russe, 206 millions; le hindi, 200 millions; l'espagnol, 192 millions; l'allemand, 120 millions; le bengali, 108 millions; le portugais, 107 millions; le japonais, 105 millions, et l'arabe, 104 millions.

Toutefois notre pessimisme doit être atténué par deux considérations.

D'abord, le français, placé en sandwich entre l'arabe et l'italien, jouit sur la terre d'un rayonnement et d'un prestige bien supérieur à sa diffusion réelle.

Ensuite, sur la planète entière, lorsqu'un homme cultivé désire faire apprendre à ses enfants une deuxième langue étrangère autre que l'anglais, il choisit le plus souvent le français.

Cela doit nous encourager à accomplir encore de plus grands efforts dans ce domaine.

Ces diverses constatations, la connaissance de nos méthodes et de nos moyens, la modicité de nos crédits qui, en fait, s'amenuisent, d'année en année, nous conduisent à des conclusions qui figurent dans notre rapport et pour lesquelles M. le directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques a manifesté une grande compréhension.

D'abord, nous regrettons toujours que l'action menée sur le plan culturel, scientifique et technique par la France soit dépendante de tant de services ministériels différents et continue à se morceler, puisque, comme le disaient les autres rapporteurs, le ministère des affaires étrangères abandonne au secrétariat d'Etat à la culture la diffusion du livre français à l'étranger.

Les distinctions actuelles me semblent dépassées et traduisent trop souvent un relent de colonialisme. Les interprétations des services sont préjudiciables à l'efficacité, même si M. le directeur général prend l'initiative de nombreuses consultations. A notre avis, il en résulte une moins bonne utilisation des possibilités.

Je soulignerai maintenant combien nous devons continuer à nous éloigner progressivement de la tradition purement culturelle. Nous devons mettre l'accent sur la diffusion de notre science et de nos techniques, supports des échanges économiques et commerciaux que nous pouvons pas mésestimer.

Nous devons être présents dans le monde par une science de pointe, élément indispensable et susceptible de nous rendre toujours plus attractifs pour ouvrir des champs d'application pratiques. Je me garderai d'insister — j'en ai suffisamment parlé dans mon rapport écrit — sur le rappel des moyens humains et matériels dont vous disposez, qui, d'année en année sont reconduits et qui, hélas! s'amenuisent très souvent.

Nous répétons cette année ce qui a toujours été dit à propos de la pénétration de la langue et de la culture par la radio: cette pénétration ne se fera pas tant que seront utilisées les ondes courtes. Nous souhaitons aussi que la télévision, le cinéma, le livre — si vous avez encore la possibilité d'y imprimer vos orientations — donnent de la France l'image la meilleure possible, et non une image déformée.

Je voulais, au début de cet exposé, brosser à grands traits une fresque d'ensemble de vos préoccupations — préoccupations que nous partageons d'ailleurs. Il y a certes des ombres; mais il y a aussi des espérances: la création d'une chaîne d'études francophones à la Sorbonne; les nouveaux accords de coopération conclus en 1974 et 1975 avec le Guatemala, le Venezuela, les émirats arabes unis et Cuba. Sachons toujours dans nos actions être de plus en plus pragmatiques! Regardons ce que font nos voisins, nos partenaires européens! Agissons avec plus d'efficacité — j'insiste chaque année sur ce point — pour la pratique du français en Europe!

C'est sur ce terrain qu'il faut remporter la première victoire.

Monsieur le ministre, qu'il me soit maintenant permis d'appeler votre attention en style télégraphique sur les conclusions de la commission. Ces conclusions sont les suivantes:

Promouvoir avec souplesse et adaptation notre action culturelle selon les aléas de la politique à travers le monde; ne jamais oublier que la politique divise, que l'économie oppose souvent,

mais que les relations culturelles, scientifiques et techniques et tout ce qui concourt à l'amélioration des conditions de la vie rapprochent les hommes et sont un gage de prospérité et de paix;

Obtenir des crédits plus en rapport avec l'immensité, la noblesse et l'intérêt de notre tâche et de notre mission dans le monde, ce qui permettrait aussi d'orienter une plus grande partie de notre jeunesse dans une conjoncture économique difficile;

Savoir s'adapter avec tact aux besoins réels des pays, y créer un courant d'amitié et de faveur de la France et y déceler, avec honnêteté, les possibilités d'échanges commerciaux;

Regrouper la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et le ministère de la coopération dans un ministère des relations culturelles, scientifiques et techniques, ou créer un ministère d'Etat des affaires étrangères auquel seraient rattachés trois secrétariats d'Etat — commerce extérieur, relations culturelles et affaires européennes; vous répondrez sans doute que ce n'est pas à vous d'en décider, mais nous pensons que, tout se tenant dans ces domaines, il est bon que vous alertiez les autorités responsables du pays sur l'évocation que je viens de faire;

Développer la pratique de la langue française dans les domaines scientifiques et techniques;

Multiplier les écoles bilingues et les échanges de professeurs, afin d'apprendre aux enfants les langues étrangères dès leur plus jeune âge;

Donner suite à la recommandation du Conseil de l'Europe sur les équivalences de diplôme et développer les échanges d'étudiants;

Abandonner la politique d'émissions radiophoniques sur ondes courtes, louer des relais en ondes moyennes, utiliser au mieux les antennes que constituent pour la France ses départements et territoires d'outre-mer;

Assurer la réinsertion professionnelle des coopérants et, en particulier, des enseignants auxiliaires, à leur retour en France;

Se donner les moyens d'apprécier l'efficacité de notre action à l'étranger et, notamment, obtenir des précisions sur l'impact de nos missions artistiques pour savoir combien de personnes les fréquentent et quelle incidence elles ont eue sur la radio et sur la presse du pays où elles ont été données;

Participer davantage, par un effort multilatéral, à la lutte contre la faim dans le monde;

Recueillir les avis et suggestions de nos coopérants au contact avec les réalités quotidiennes et en tenir le plus grand compte;

Tenter d'obtenir, comme l'a souhaité l'un de mes collègues, que, pour les enfants français qui fréquentent nos écoles à l'étranger, les tarifs ne soient pas ceux qui sont actuellement pratiqués.

Monsieur le ministre, voyez dans toutes ces propositions moins une critique du présent que notre volonté de voir votre action toujours plus féconde en succès de toute nature, grâce au dévouement de l'ensemble de vos personnels, grâce à des crédits mieux adaptés aux besoins, grâce à la modernisation que nous avons souhaitée et qui est toujours indispensable des méthodes et des structures, grâce enfin à une compréhension toujours plus grande de nos populations en faveur d'une action généreuse et noble de notre pays de par le monde.

Il ne faut plus trouver, comme c'est encore le cas aujourd'hui dans un grand journal national, des critiques amères et sévères qui font ressortir l'insuffisance de nos moyens, donc de nos résultats et de notre classement dans la compétition mondiale de la coopération.

Espérons en des jours meilleurs! C'est sous ce signe de l'espérance qu'au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je suis appelé, monsieur le ministre, à donner un avis favorable à l'adoption de votre budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean Sauvagnargues, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je tiens d'abord à exprimer mes remerciements à MM. les rapporteurs, non seulement pour les exposés si intéressants et constructifs qu'ils

viennent de présenter, mais surtout pour le soutien qu'ils m'apportent dans notre préoccupation principale : l'adéquation des moyens à la dimension de notre politique.

Si ce débat est par tradition l'occasion d'une discussion sur la politique étrangère, il ne faut pas oublier qu'il porte d'abord sur le budget de mon département ministériel. C'est par là que je commencerai.

Les crédits qu'il est demandé au Parlement d'ouvrir au ministère des affaires étrangères s'élèvent à 3 076 millions de francs, soit une augmentation de 12,2 p. 100 par rapport à ceux de 1975. Ce taux se rapproche sensiblement du taux général d'accroissement des charges de l'Etat, qui atteint 13,01 p. 100. L'an passé, l'écart était plus grand. Il y a donc une légère amélioration, qui doit cependant être mise en regard d'une situation préoccupante évoquée par les rapporteurs et sur laquelle j'ai appelé l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances et de M. le secrétaire d'Etat au budget. Tous les problèmes sont donc loin d'être résolus, mais un renversement de tendance s'esquisse, qui devra être énergiquement poursuivi.

Quelles sont les améliorations ?

Les crédits du titre III marquent une augmentation de 16 p. 100 par rapport à 1975, supérieure à celle du point d'indice de la fonction publique. Cinquante-cinq emplois nouveaux sont créés. Nous commençons à combler les retards dans les dépenses de fonctionnement des postes à l'étranger. Un ajustement est apporté notamment aux rémunérations des auxiliaires à l'étranger, dont vous aviez souligné à juste titre, l'an dernier, la situation anormale.

Du côté des dépenses d'investissement, un effort de redéploiement est effectué au bénéfice des immeubles diplomatiques et consulaires dont les dotations augmentent de 30 p. 100, ce qui permettra, si le problème de Moscou peut être réglé, de combler quelques-unes des plus graves insuffisances apparues au fil des ans. Compte tenu d'un crédit de 21,27 millions de francs obtenu, au titre du collectif de soutien de l'économie, pour la rénovation des bâtiments administratifs, un programme d'investissement pourra être lancé d'ici la fin de l'année et au cours de l'année 1976, portant sur environ 60 millions.

De nombreux problèmes demeurent auxquels nous devons apporter une solution au cours des prochains budgets.

Nos moyens doivent être calculés en tenant compte du rythme de l'inflation à l'étranger. Il s'agit, à tout le moins, d'éviter la dégradation continue, en valeur réelle, de la situation de nos agents et des actions internationales de la France. Assurer un développement régulier de celles-ci est et doit rester notre objectif. Et cela vaut bien entendu, au premier chef, dans le domaine essentiel de la coopération culturelle et technique dont vos rapporteurs viennent de parler et où se posent de nombreux problèmes sur lesquels je reviendrai à l'issue du débat.

Il conviendra enfin de réfléchir, à la part de nos moyens, c'est-à-dire la part du ministère des affaires étrangères dans le budget de l'Etat, que nous réservons à l'action extérieure. Je ne ménagerai pas mes efforts pour que ces moyens soient accrus.

Parallèlement à cet effort budgétaire, qui porte sur l'amélioration de l'instrument diplomatique, d'importantes réformes sont en cours en ce qui concerne le personnel. Elles visent le même objectif.

Tout d'abord, nous nous employons à remodeler la pyramide des âges déformée en raison des recrutements exceptionnels de 1945 et des intégrations des années 1960.

J'ai obtenu un contingent de 27 congés spéciaux. Nous nous appliquons corrélativement à étouffer la base en procédant à d'importants recrutements de secrétaires adjoints des affaires étrangères : vingt-huit en 1976.

M. Maréte a appelé l'attention sur un problème au sujet duquel nous sommes en discussion depuis longtemps avec les finances : l'abattement que subissent les indemnités de résidence de nos diplomates en poste à l'étranger, soit qu'ils tombent malades, soit qu'ils viennent en congé.

Sur le premier point, j'ai pris des contacts avec M. le secrétaire au budget et, grâce à son esprit de coopération, la question est réglée. Sur le second, la question est à l'étude et j'espère qu'une solution favorable aux agents pourra intervenir.

J'ai tenu, d'autre part, à apporter diverses innovations dans la gestion. Une plus grande transparence est maintenant introduite dans les affectations à l'étranger par la publicité des vacances de postes.

Une attention toute particulière est apportée à la situation des agents non titulaires qui représentent une forte proportion des effectifs.

Enfin, comme vous avez pu le constater, un vaste mouvement de rajeunissement est engagé dans notre représentation diplomatique à l'étranger. Depuis juin 1974, soixante-douze ambassades ont changé de titulaires — fait sans précédent. De plus en plus, des missions diplomatiques sont confiées à des agents âgés de quarante à cinquante ans, ce qui est certainement souhaitable pour le service public et, par surcroît, doit permettre au Quai d'Orsay d'exercer un nouvel attrait sur les jeunes fonctionnaires de qualité.

Ces réformes, j'entends également les étendre à l'administration générale du ministère.

A la gestion de son patrimoine immobilier d'abord. A cette fin, deux recensements systématiques et deux études ont été lancés : une mise au point du tableau général des propriétés de l'Etat à l'étranger qui sera terminée dans le courant du deuxième trimestre 1976 : un fichier immobilier central très détaillé permettant de mieux programmer la gestion et l'entretien ; une étude de rationalisation des choix budgétaires, sur le logement des agents à l'étranger ; enfin, une étude, dont les conclusions seront déposées le 15 décembre prochain, sur le choix des formules de gestion.

Le service du chiffre appelle une mention particulière. Grâce aux crédits prévus au projet de budget pour 1976 et à ceux qui ont été accordés au titre du plan de relance, un vaste programme de modernisation va pouvoir être mis en œuvre.

Les réformes ne s'arrêtent pas là.

Nous procédons actuellement à une révision de la carte diplomatique qui doit permettre, d'une part, d'alléger les effectifs dans certains postes traditionnels pour les renforcer dans des pays en voie d'expansion et, d'autre part, de redéfinir les moyens qui doivent être les nôtres à l'extérieur.

Enfin, un groupe de réflexion est au travail et me soumettra très prochainement ses conclusions sur une réforme des structures de l'administration centrale.

Pour conclure sur ce point, je tiens à souligner que, si la situation n'est pas encore satisfaisante — et, à parler franc, elle est bien loin de l'être — un renversement de tendance est amorcé. Des réformes sont en cours. Le changement n'est pas subi : il est voulu et maîtrisé. Le Quai d'Orsay sait quelle doit être sa place dans l'Etat et quelle est sa mission. Il en est d'autant plus pénétré qu'il constate chaque jour, comme vous, combien grande est l'interpénétration de la vie internationale et de la vie nationale et combien, par conséquent, une action internationale, groupée, cohérente, coordonnée, est essentielle à notre pays.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à nos problèmes. Elle contribuera — n'en doutez pas — et a déjà contribué d'ailleurs à faire de ce ministère l'instrument qu'il doit être pour notre action extérieure dont je voudrais vous parler maintenant.

J'ai brossé en juin dernier devant l'Assemblée un tableau de la situation internationale et des orientations de notre politique étrangère. Je serai donc bref sur ces deux points.

Dans un monde difficile, en proie à une crise profonde et où aux problèmes Est-Ouest se superposent de nouvelles lignes de clivage qui rendent périmées les classifications anciennes, la politique de la France est fondée sur une certitude. Il serait vain de rechercher dans un cadre autre que mondial des solutions aux problèmes économiques et politiques qui affectent tous les membres de la communauté internationale.

L'analyse « mondialiste » qui est la nôtre ne procède nullement — comme on a pu le dire — d'un désir de plaire, mais bien de la nécessité de voir le monde tel qu'il est pour nous mettre en état de participer, dans la mesure de nos moyens, à la maîtrise concertée d'un changement vers le mieux.

Pour cela, il est indispensable — je l'ai déjà dit mais tiens à le répéter avec toute la solennité désirable — de préserver notre indépendance de toute atteinte, de toute tentative d'ingérence. C'est au service de la coopération et de la concertation internationale que nous avons mis et entendons mettre notre liberté de jugement et d'initiative. Si nous n'avions pas conservé cette liberté de jugement et d'initiative, le monde de 1975 ne serait peut-être pas ce qu'il est.

Telle est notre politique et aucun de nos partenaires, dont certains s'en sont montrés parfois déconcertés, n'a le moindre doute sur sa clarté, sur sa lucidité, sur sa fermeté.

Nos principes essentiels : indépendance, coopération, dialogue sont complémentaires. Aussi bien, est-ce en actes, et non pas par des déclarations ou des proclamations, que nous entendons les affirmer. Poursuivre notre effort tenace et persévérant pour les faire passer dans les faits, pour amener la communauté internationale à faire les premiers pas sur la longue route qui doit mener à un nouvel ordre politique et économique mondial tenant compte des exigences du réalisme et de l'équité : tel est le grand dessein, telle est la grande ambition de la politique de la France. Au cours du dernier débat, tous les orateurs, sans exception, ont bien voulu reconnaître qu'ils étaient à la fois conformes à l'intérêt et à la mission historique de la France.

Je voudrais maintenant montrer à l'Assemblée, me limitant à la période qui s'est écoulée depuis juin la contribution apportée par la politique et la diplomatie françaises aux progrès qui ont pu être accomplis. Faute de temps, je concentrerai mon propos sur trois thèmes fondamentaux : détente, Europe, dialogue.

En cet âge nucléaire, il n'y a pas de solution de rechange à la paix.

Comment ne pas se féliciter, à cet égard, de l'aboutissement à Helsinki de la grande entreprise à laquelle le général de Gaulle a ouvert la voie, il y a dix ans ?

Après avoir largement contribué à l'élaboration de compromis raisonnables sur les trois grands thèmes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la France, accélérant au moment propice l'issue des travaux, a fait en sorte que l'acte final d'Helsinki soit conforme aux positions qu'elle avait constamment défendues.

Première étape d'une grande entreprise, l'acte final d'Helsinki doit être aussi — nul ne le conteste — le point de départ d'une œuvre de très longue haleine. Sans demander à quiconque de renoncer à ses amitiés, à ses alliances, à ses options, Helsinki prescrit un code de conduite exprimé en déclaration d'intentions — certaines fort précises — qu'il s'agit maintenant de réaliser dans la réalité.

Les décisions de la C. S. C. E. forment un tout. La France, pour sa part, ne songe nullement à les renégocier, mais elle souhaite — elle ne s'en cache pas, et pourquoi s'en cacherait-elle ? — que soit appliqué le programme d'action qu'elles constituent.

A ce sujet, le Président de la République, au cours de son voyage en Pologne, qui a mis en relief le caractère exemplaire des relations franco-polonaises, a apporté une idée nouvelle et féconde, celle de donner un contenu positif à la détente au moyen d'accords bilatéraux.

C'est dans le même esprit que vient de se dérouler la visite du Président en U. R. S. S., dont l'objet et le résultat essentiel ont été de confirmer la permanence et la continuité de cette composante majeure de notre politique qu'est le dialogue entre la France et l'Union soviétique.

Les entretiens de Moscou ont à cet égard mis en lumière la volonté commune des dirigeants français et soviétiques de développer la politique d'entente et de coopération, et il est clair que la France continue à être considérée par l'U. R. S. S. comme un indispensable partenaire.

Aux commentaires hâtifs qui ont été faits pendant cette visite, je crois qu'il suffit — je l'ai déjà dit ici, mais je tiens à le répéter — d'opposer les résultats auxquels elle a abouti.

La déclaration sur le développement de l'amitié et de la coopération entre la France et l'Union soviétique prévoit la périodicité des rencontres entre les responsables suprêmes, le développement de la consultation politique, le strict respect des principes d'Helsinki. Elle souligne à cet égard la volonté de la France et de l'U. R. S. S. de donner une suite concrète aux dispositions de l'acte final et de « coopérer à la mise en œuvre des décisions de la conférence, y compris au moyen d'accords et d'arrangements bilatéraux ».

Les décisions prises et les contrats conclus en matière de coopération économique manifestent, d'autre part, la détermination des deux pays de donner à celle-ci des dimensions nouvelles à la mesure non seulement des potentialités des deux pays, mais aussi des objectifs qu'ils assignent à cette coopération.

Un mot encore sur les prolongements d'Helsinki. Le Président de la République les a évoqués sous un double aspect.

Nous ne demandons pas plus aux pays de l'Est d'abandonner ou de modifier leur idéologie que nous n'entendons nous-mêmes renoncer à la défense des valeurs qui sont les fondements même de nos sociétés. Mais il paraît souhaitable et, à vrai dire, il est raisonnable, d'introduire l'esprit de détente dans l'émulation entre les systèmes sociaux.

D'autre part, comme je l'ai déjà indiqué à l'Assemblée, détente et défense sont complémentaires. Notre recherche obstinée de la détente n'eût pu être entreprise et ne saurait être poursuivie sans la garantie de notre sécurité par notre propre effort de défense.

M. Pierre Mauger. On en parlera demain !

M. le ministre des affaires étrangères. Cet effort, dans la fidélité à nos alliances, doit demeurer à un niveau suffisant et rester fondé sur l'indépendance de nos moyens, notamment nucléaires, ainsi que sur la faculté que nous nous réservons de décider nous-mêmes de leur emploi.

Nous n'en demeurons pas moins aussi soucieux que nos partenaires — la question a été évoquée à Moscou — de réduire les risques de confrontation que comporte l'accumulation sans frein des armements. Ainsi sommes-nous tout disposés à nous consulter et à nous concerter avec les membres de la communauté internationale et plus particulièrement avec les pays qui, comme nous, ont des responsabilités nucléaires, en vue de réduire la menace que fait peser sur l'humanité la course aux armements.

Nous sommes prêts à participer à une conférence mondiale réunissant en particulier les cinq puissances nucléaires. Nous n'entendons pas pour autant nous prêter à des formules qui — sous prétexte de réduction — introduiraient de nouveaux déséquilibres ou consacraient certains condominiums.

La France, pour ce qui concerne le problème de la prolifération est, d'autre part, pleinement consciente des responsabilités qui découlent de son statut de puissance nucléaire. Mais pour nous — c'est une constatation de bon sens — le désarmement doit être réel, c'est-à-dire universel et contrôlé. Le Président de la République l'a rappelé à Moscou, comme je viens de le faire moi-même à la tribune des Nations Unies.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans exprimer le vœu que l'esprit de détente s'affirme ou se confirme dans d'autres régions du monde.

Au Proche-Orient, nous avons salué l'accord israélo-égyptien, comme un pas positif dans la bonne direction et comme un témoignage méritoire de l'attachement des parties concernées à l'esprit de négociation.

La France reste cependant convaincue de la nécessité d'une paix durable, fondée sur les trois principes qu'elle a constamment rappelées et entre lesquels elle se refuse de choisir : évacuation des territoires occupés, droit du peuple palestinien à une patrie, droit à l'existence des Etats de la région dans des frontières reconnues et garanties. L'accord de désengagement, comme le président Sadate l'a souligné, devait créer un climat de détente, permettant de maintenir la dynamique de la paix et de progresser vers le règlement d'ensemble, que la France a toujours préconisé, de même qu'elle est prête à participer aux garanties internationales qui assureraient la paix dans la région. Espérons qu'il en sera ainsi en dépit des nuages qui, à nouveau, tendent à s'amonceler à l'horizon.

Le Liban, dont nous avons parlé au début de cette séance, traverse en effet de dramatiques épreuves qui inspirent au Gouvernement français les plus sérieuses préoccupations.

Depuis le début de la crise, le Gouvernement français les a manifestées publiquement : à deux reprises, le 2 juillet puis le 17 septembre. Il a réaffirmé combien il était de l'intérêt essentiel de la paix au Proche-Orient que soient préservées la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Il a manifesté son souci de voir la paix civile rétablie dans ce pays. C'est à notre incitation que les ministres des affaires étrangères des Neuf se sont prononcés dans le même sens, le 24 septembre, à New York.

Sur le plan politique, comme sur le plan humanitaire, des dispositions ont été prises pour répondre aux besoins exprimés par les autorités libanaises, qui d'ailleurs nous en ont témoigné publiquement leur reconnaissance.

Ces prises de position, sur le plan bilatéral et sur celui des Nations Unies, ont été accompagnées d'une action diplomatique aussi intense que discrète auprès de certains pays arabes, de

certaines pays occidentaux et de l'Union soviétique. Nous examinons actuellement la possibilité d'étendre cette action afin que le Liban reçoive de la communauté internationale tout le soutien qu'il est en droit d'attendre.

J'en viens à l'Europe, élément essentiel de notre politique et, à vrai dire, indissociable à la fois de notre volonté d'indépendance et de notre volonté d'ouverture sur le tiers-monde.

Ai-je besoin de rappeler que la crise mondiale a lourdement frappé la construction européenne au moment où celle-ci connaissait les difficultés inhérentes à son élargissement ? On ne saurait imputer à la politique française les très graves difficultés objectives que rencontre la volonté européenne. On doit au contraire mettre au crédit de notre détermination l'arrêt des tendances menaçantes à la désintégration.

Un bilan positif, surtout si l'on tient compte de la confirmation des résultats obtenus par la Présidence française l'hiver dernier, peut d'ailleurs être dressé sans difficulté.

Le fonds régional a été créé. L'hypothèque anglaise a été levée par une décision sans ambiguïté du peuple britannique. M. Wilson, au dernier conseil européen, a assuré ses collègues que compte tenu des résultats du référendum, la Grande-Bretagne se considèrerait désormais comme irrévocablement engagée dans l'entreprise européenne au développement de laquelle elle apporterait une contribution au moins égale à celle de ses autres partenaires.

Des développements de ces derniers mois, je retiendrai avant tout les progrès vers l'affirmation d'une « Communauté européenne » au sens plein du terme qu'ont apporté la mise en œuvre de deux initiatives françaises. D'une part, le Conseil européen dont la dénomination et les modalités de fonctionnement, un moment contestées, font maintenant définitivement partie de la réalité européenne. D'autre part, l'abaissement corrélatif de la cloison étanche entre coopération politique et activités communautaires.

Ces innovations qui permettent la convergence de deux types d'activités, dont la nature et les procédures restent distinctes, assurent la cohésion de notre action commune. Elles permettent une réponse globale aux défis de notre temps. Elles traduisent un souci commun, celui de rendre à l'Europe, sur la scène de l'univers, la place qui lui est due.

Aussi est-il, je crois, d'ores et déjà vrai de dire que, pour le monde qui l'entoure, la Communauté européenne est une réalité. Il est certes des domaines qu'elle n'a pas encore abordés et que, sans se les interdire a priori pour l'avenir, elle ne sera pas en état d'aborder de si tôt. Mais elle est en passe de devenir un des protagonistes du jeu mondial.

Cette émergence progressive d'une Europe politique, d'une Europe fidèle à ses valeurs fondamentales de tolérance et de démocratie, est pour la France un objectif majeur. Sans revenir sur le sujet déjà traité en juin des rapports de solidarité entre l'Europe et ses partenaires occidentaux, et d'abord avec les Etats-Unis, notre plus ancien allié, je tiens à rappeler le non catégorique que j'ai opposé lors de la dernière session du conseil Atlantique à une suggestion qui risquait de compromettre le développement de l'Europe politique en la dissolvant dans un ensemble plus vaste.

Gardons-nous pourtant de tout triomphalisme. Nous sommes encore loin de compte. L'Europe est bien loin de se présenter toujours unie vis-à-vis de l'extérieur. Les divergences d'analyse ou d'intérêt la condamnent parfois à un silence qui, bien évidemment, ne saurait être pour personne et surtout pas pour la France un alibi à l'inaction.

Il n'en demeure pas moins que des résultats substantiels ont été obtenus sur le plan de l'affirmation extérieure. Je me bornerai à mentionner la convention de Lomé dont j'ai marqué en juin toute l'importance novatrice ; le dialogue euro-arabe maintenant concrètement engagé ; les actions communes exercées à notre initiative et complétées d'ailleurs par des actions individuelles de la France en ce qui concerne Chypre et le Liban ; enfin, le rôle constructif joué par la Communauté lors de la septième session spéciale des Nations Unies.

Avouons cependant que pour ce qui est de la cohésion interne, le bilan est décevant et constatons qu'il ne restera sans doute tant que nos efforts communs n'auront pas réussi à améliorer l'environnement international, c'est-à-dire à introduire dans le monde un peu plus d'ordre, ou du moins un peu moins de désordre.

Nous nous trouvons dans un phase de stagnation bien que certaines décisions prises par le dernier sommet européen de 1974, quant à l'amélioration des procédures internes, aient reçu un début d'application.

Il est certain que l'Europe ne pourra affermir sa capacité d'agir qu'en se dotant de meilleures structures, qu'en améliorant ses procédures de décision, qu'en progressant vers de nouvelles politiques communes sans perdre de vue les préoccupations d'économie et de rigueur qui, dans la conjoncture actuelle, doivent être aussi présentes à l'échelon de la Communauté qu'à l'échelon national.

Le temps est en tout cas à nouveau venu de reprendre la marche en avant sans, bien sûr, compromettre l'acquis communautaire dont la politique agricole commune est et reste la pièce maîtresse.

Aujourd'hui même, à Luxembourg, les ministres de l'agriculture débattent de l'inventaire, décidé voici un an, de la politique agricole. Il ne peut être question de remettre en cause les principes fondamentaux — liberté de circulation, préférence communautaire et solidarité financière — grâce auxquels, en moins de vingt ans, l'Europe s'est dotée d'une agriculture moderne et efficace et a pu se mettre à l'abri des fluctuations brutales de cours des marchés mondiaux.

Dans un monde que guette la pénurie alimentaire et où la capacité de production européenne constitue non seulement un gage vital d'indépendance, mais aussi un moyen de contribuer à l'établissement de relations économiques et financières plus stables, il s'agit d'étudier les améliorations pratiques à apporter aux moyens utilisés pour atteindre ces objectifs de manière rationnelle. Personne, dans la Communauté, n'a intérêt à ce que la production oscille démesurément entre des excédents et des insuffisances également coûteuses.

Pour ce qui est des perspectives de l'union économique et monétaire, qui reste notre objectif, j'évoquerai d'un mot notre retour dans le « serpent », qui fut un geste politique européen et le signe non équivoque de la volonté du Président de la République d'arriver, par une juste appréciation des responsabilités qui incombent aux principaux pays industrialisés, à un effort concerté pour la remise en ordre économique et monétaire du monde.

La rencontre de chefs d'Etat ou de gouvernement qui se tiendra le mois prochain à Rambouillet marquera, à n'en pas douter, les débuts d'un progrès dans cette voie.

Restent enfin les perspectives à long terme qui sont celles de l'union européenne. Je serai bref à ce sujet. Je rappellerai que M. Tindemans a été chargé d'établir un rapport dont un premier aperçu sera probablement donné au cours du prochain conseil européen. Une discussion s'ouvrira dont on ne saurait préjuger les résultats, mais je suis convaincu que nos partenaires, comme nous-mêmes, sont partisans d'une démarche qui, écartant les querelles dogmatiques du passé, se proposera des objectifs à la mesure de nos ambitions communes, tout en s'attachant à la réalisation de progrès concrets sur la base de ce qui est en train d'être fait.

Une Europe artificiellement édiflée dans la méconnaissance des réalités nationales s'écroulerait au moindre aquilon. A l'inverse, le refus de toute perspective d'union politique irait à l'encontre du sentiment profond des peuples européens. Il est clair qu'il faudra à cet égard combiner pragmatisme et volontarisme, la poursuite du processus déjà engagé et les rendez-vous institutionnels. Il faudra éviter les controverses théologiques, mais aussi répondre à l'attente des peuples et aux nécessités de l'affirmation du rôle de l'Europe dans le monde. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Un mot, enfin, sur la mission dont nous avons été chargés, qui est de préparer un rapport sur la mise en œuvre des dispositions des traités relatives à l'élection au suffrage universel direct des membres de l'Assemblée parlementaire européenne.

Un groupe de travail vient d'achever à Bruxelles la tâche préparatoire. La discussion s'engage maintenant au niveau des représentants permanents. Nous sommes donc à un stade préliminaire.

Je dirai simplement que le Gouvernement souhaite que l'effectif de la représentation de chaque Etat membre au sein de l'Assemblée soit proportionné aussi étroitement que possible à sa population.

J'aurai l'occasion de revenir sur cette importante affaire devant les commissions de votre Assemblée.

L'Europe que nous bâtissons est et doit rester un foyer de rayonnement de la démocratie. Je voudrais, à ce sujet, insister sur la détermination et la cohérence de notre politique à l'égard de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne.

Notre devoir, notre vocation, pour ce qui est de ces pays européens si proches de nous et du destin desquels nous ne saurions nous désintéresser, est de contribuer soit au maintien, soit au rétablissement des libertés démocratiques.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Aussi avons-nous salué le retour de la démocratie en Grèce et sommes-nous convaincus qu'une rapide adhésion de la Grèce à la Communauté est le plus sûr moyen de consolider définitivement les grands progrès dont nous sommes unanimes à nous féliciter.

C'est dans la même perspective que nous avons maintenu avec le Portugal un contact constant et constructif et que, compte tenu de l'évolution récente de la situation, nous avons décidé, avec nos partenaires de la Communauté, d'accorder au Portugal une aide financière pour des projets d'investissements économiques.

Le même souci, enfin, n'a cessé d'inspirer notre attitude à l'égard de ce grand pays qu'est l'Espagne. Notre vœu à tous est qu'une Espagne démocratique retrouve aussi rapidement que possible la place qui est la sienne en Europe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

J'aborde maintenant le troisième thème de mon exposé : le dialogue.

Un an après la proposition faite par le Président de la République, le dialogue entre les pays industrialisés et les pays en développement est enfin engagé.

La seconde réunion préparatoire, tenue à Paris voici quelques jours, vient d'en définir, sur les bases que nous avions proposées, le contenu et le déroulement jusqu'à la fin de 1976.

Ce n'est pas sans peine ni sans ténacité que notre diplomatie, à force d'initiatives discrètes et de persuasion patiente, a pu conduire à la négociation des pays qui, naguère encore, paraissaient engagés dans la voie d'une inévitable confrontation. Et ce n'est pas sans satisfaction que la France peut mesurer le chemin parcouru en grande partie grâce à elle.

Je ne rappellerai ce qu'était en 1974 la situation internationale dans ce domaine, après les hausses massives du prix du pétrole et les décisions prises lors de la conférence de Washington, que pour me féliciter du complet changement de climat intervenu depuis lors et auquel tout le monde s'accorde à reconnaître que la France a si largement contribué.

La première réunion préparatoire, tenue en avril avenue Kléber, fut présentée — notamment par certains qui siègent sur ces bancs — comme un échec. Elle a, en réalité, été une étape utile et importante, à partir de laquelle s'est développée une compréhension salubre. Celle-ci s'est d'abord manifestée à la réunion ministérielle de l'O.C.D.E. où il fut admis que les trois grands sujets seraient traités à égalité. La seconde manifestation en fut l'esprit qui prévalut à la VII^e session spéciale de l'assemblée générale des Nations Unies. Ceux d'entre vous qui ont pu assister à cette session ont dû voir à quel point le mérite de ce nouveau climat nous était imputé.

Ainsi, après que nous ayons pris un certain nombre de contacts bilatéraux, et grâce à une technique diplomatique assez nouvelle, celle d'un texte dont nous prenions la responsabilité, sachant bien qu'il ne pouvait satisfaire personne mais qu'il pouvait constituer un dénominateur commun et recueillir l'accord général, la seconde réunion préparatoire a-t-elle pu aboutir dans les délais prévus.

C'est, à notre avis, le signe encourageant d'une volonté générale de concertation constructive, fondée sur la constatation de bon sens que tous les peuples de la terre sont embarqués dans la même aventure et que leurs intérêts sont plus complémentaires que contradictoires.

Le rôle que s'est donné la France, et qui lui a volontiers été reconnu, était d'organiser la concertation. Elle n'a pu le jouer, je le souligne au passage, que parce qu'elle a su, dès le début de la crise, rejeter l'absurde logique de la confrontation. Par le non qu'elle a opposé aux tentatives en vue de l'intégrer à l'agence internationale de l'énergie, elle a préservé une position indépen-

dante et originale qui en faisait et qui continue à en faire le seul « accommodateur » possible d'un tissu international prêt à s'effiloche.

Est-ce à dire que la conférence sur la coopération se développera sans anicroche ? Evidemment non.

Un premier accueil sera à éviter. La conférence ministérielle, qui se réunira à Paris au mois de décembre, devra résister à la tentation de préjuger le débat de fond.

Ne nous dissimulons pas surtout que les discussions de substance à mener au sein des quatre commissions prévues seront longues, ardues — et probablement hérissées de difficultés — car il ne s'agit de rien moins que d'apporter des débuts de solution à l'un des problèmes fondamentaux — sinon le problème fondamental — de ce dernier quart du vingtième siècle : comment organiser, de façon stable et équitable, les relations économiques — et finalement, politiques — du monde ?

La France, qui s'est maintenant acquittée des responsabilités qu'elle a eu le courage d'assumer seule, entend continuer, avec ses partenaires et de toute sa résolution, à faciliter les progrès de la conférence. Elle le fera à l'intérieur de la Communauté européenne et à travers celle-ci. Il est en effet essentiel que la Communauté continue à être représentée en tant que telle au sein d'un dialogue qui concerne directement ses intérêts communs.

Vous n'ignorez toutefois pas que le Royaume-Uni a demandé une représentation propre à la conférence. Cette requête, survenant peu de mois après le referendum britannique, requête contraire aux assurances données par M. Wilson, a désagréablement surpris, je l'avoue, les huit partenaires du Royaume-Uni. Elle inquiète l'ensemble de la communauté internationale qui attache une importance vitale au dialogue Nord-Sud de la conférence sur la coopération, et ne saurait accepter sa remise en cause.

J'arrive au terme d'un exposé, bien loin d'être exhaustif puisque je n'ai pu, faute de temps, évoquer maints aspects essentiels de notre politique — coopération, problèmes culturels et techniques, Afrique, Maghreb, Amérique latine, Asie, rapports avec les Etats-Unis — ni développer à leur sujet l'application cohérente des trois principes qui gouvernent notre politique extérieure : indépendance, coopération, concertation.

J'espère pourtant en avoir assez dit sur les résultats obtenus — résultats certes provisoires, comme toujours en politique — pour répondre à certaines interrogations ou pour apaiser certains doutes, exprimés lors du dernier débat, au mois de juin, et que les faits n'ont guère confirmés.

La France n'a pas tout réglé, elle n'a pas tout résolu, mais elle a su se mettre en mesure d'exercer une influence réelle sur le cours des événements. En maintes occasions, elle a apporté une contribution utile et décisive à une évolution qui, dans l'ensemble, peut être considérée comme positive.

Dans un monde singulièrement difficile et où l'esprit de violence, hélas ! n'a pas désarmé — nous en avons eu un odieux exemple à Paris, il y a peu de jours — la concertation commence à s'affirmer timidement dans certains domaines essentiels. C'est une donnée nouvelle et encourageante. Je l'ai constaté aux Nations Unies, où le crédit et le prestige de la France ont rarement été aussi hauts. Nombreuses sont les nations qui mettent ce fait positif à l'actif de la politique de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

(*M. Charles Bignon remplace M. Anthonioz au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. CHARLES BIGNON,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du budget du ministère des affaires étrangères est traditionnellement, dans notre assemblée, l'occasion d'un débat sur la politique étrangère du Gouvernement, débat au cours duquel il est d'ailleurs très peu question des crédits qui vont être justement soumis au vote.

Cela est bien ainsi, dans la mesure où il s'agit d'un budget modeste, qui ne devrait pas soulever de problèmes particuliers.

Le malheur veut que les choses se présentent aujourd'hui d'une manière radicalement différente. Les rapporteurs viennent de le souligner avec force et j'ajoute que la commission des affaires étrangères a été unanime dans son appréciation de la situation.

Nous sommes contraints de lancer un cri d'alarme à propos de votre budget, monsieur le ministre.

J'entends le faire à mon tour et vous exprimer les graves préoccupations que cause une situation qui va se dégradant sans cesse, sans que l'on aperçoive quelque indice d'une volonté d'opérer le redressement qui s'impose. C'est vraiment l'intérêt national qui se trouve en cause.

Le fait est que, depuis plusieurs années, et pas seulement depuis que vous avez pris la direction du quai d'Orsay, celui-ci donne l'impression d'être, en quelque sorte, la Cendrillon du budget. Sa part dans les charges globales de l'Etat va diminuant régulièrement. Le taux de croissance des crédits en fonction de l'érosion monétaire est régulièrement inférieur à celle-ci, telle qu'elle ressort de l'ensemble du budget. Si, pour 1976, vous vous rapprochez, à 1 p. 100 près, du taux général, vous prenez encore du retard et vous êtes loin de commencer à rattraper l'arriéré accumulé au cours des exercices précédents.

La conséquence en est d'abord que vos agents, notamment à l'étranger, sont mal payés, donc à la fois handicapés et découragés. Comme vous essayez cependant de parer au plus pressé, c'est-à-dire de ne pas trop leur porter préjudice, vous accentuez la réduction des dépenses sur d'autres chapitres, ceux qui ne correspondent pas à des charges inéluctables, comme ces contributions obligatoires aux organismes internationaux, qui deviennent de plus en plus lourdes en proportion.

C'est, au premier chef, l'action culturelle et technique de la France dans le monde qui fait les frais de l'opération, et je ne parle pas de l'information ni des émissions à l'étranger. Je prends ces exemples parce qu'ils sont les plus frappants et les plus déplorables. Cela signifie que l'on atteint d'abord ce qu'il y a de plus dynamique et de plus positif.

Certes, vous me direz, monsieur le ministre, que vous n'êtes pas responsable de cet état de choses, puisque ce n'est pas vous qui décidez des crédits. Je m'en doute bien et c'est pourquoi, à travers vous, je m'adresse au Gouvernement tout entier pour lui dire qu'il faut d'urgence redresser la situation, qu'en cours d'année déjà des mesures peuvent être prises et que, pour l'exercice suivant, tout doit être reconsidéré. Prenons donc dès aujourd'hui rendez-vous, si vous le voulez bien.

Ce ministère des affaires étrangères reste, en effet, en dépit de sa misère présente, un bon outil. Son personnel est capable, dévoué au service public, bien adapté au monde actuel, en dépit des plaisanteries rituelles et désuètes qui dénotent surtout l'ignorance de ceux qui s'y livrent. Il serait navrant que ce bon outil périlite faute de crédits qui, dans la masse budgétaire totale, ne représentent qu'un pourcentage infime.

Où alors c'est que le Gouvernement s'en désintéresse. Non pas de la politique étrangère, bien sûr, ce qui serait contraire à ses déclarations répétées et dont je suis convaincu qu'elles correspondent à sa pensée.

Il reste cependant que vous êtes, monsieur le ministre, vous et vos services, l'instrument essentiel de cette politique, pour des raisons de simple bon sens.

Nul ne conteste le rôle éminent qui revient au chef de l'Etat dans la définition de la politique. Nul ne doute que le Premier ministre la suive normalement de près. Mais la conduite des affaires vous revient, non pas exclusivement, puisque la technique a souvent son mot à dire, mais principalement, et toujours lorsque quelque affaire que ce soit prend un tour politique, c'est-à-dire devient importante, quel que puisse être son domaine.

Disant cela, je pense, bien entendu, d'abord à l'économie et à la coopération.

Comment serait-il imaginable autrement d'assurer l'unité de l'action et la primauté nécessaire du facteur politique ?

Je ne peux pas non plus dissimuler mes soucis. Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que j'ai une trop longue pratique en ce domaine pour ne pas me préoccuper de ce qui paraît être une sorte de déperissement progressif, pour ne pas parler, comme certains, de démantèlement. Mais le fait est qu'on a l'impression que bien des affaires vous échappent, qui sont parfois fort importantes.

A cet égard, je note en passant un petit incident dont on a déjà parlé et que révèle l'examen de votre projet de budget : le transfert à un autre département ministériel du fonds culturel du livre, c'est-à-dire du crédit ouvert pour faciliter la vente de nos livres à l'étranger.

Que vos attachés culturels n'aient plus à assurer ce service important, cela paraît proprement incroyable. Peut-être le temps n'est-il plus loin où chaque ministre aura ses représentants à

l'étranger et mènera sa politique, sans beaucoup se soucier de la vôtre qui reste cependant, aux yeux du monde, la politique étrangère de la France. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Peut-être, monsieur le ministre, vous parlé-je un peu rudement. Mon excuse, ou plutôt ma justification est, comme je le disais en commençant, que je suis convaincu qu'il s'agit d'une affaire d'intérêt national, au vrai sens du terme.

Et je poursuis mon propos en venant à la politique extérieure proprement dite. Je trouve aussitôt la transition, en commençant par quelques mots sur l'Europe. Je ne sais pas si la France a fait école ou si elle se modèle sur les autres, mais on a vraiment l'impression que, sur le plan des Neuf, la direction politique des opérations est de moins en moins assurée. Les réunions, certes, sont nombreuses et même innombrables. Ce sont celles des ministres directement concernés, qui décident eux-mêmes de tout, sans que jamais les problèmes soient évoqués au niveau supérieur, celui des objectifs poursuivis et des intentions politiques. Cela est si vrai qu'on a confusément, de tous côtés, senti la nécessité de réagir. La décision de réunir deux fois par an les chefs d'Etat et de gouvernement répond-elle en définitive à une autre préoccupation ? Elle est excellente, mais elle ne suffit pas, car c'est au jour le jour que les affaires doivent être suivies — nous en faisons chaque jour l'expérience — et elles ne le sont pas.

Ne me dites surtout pas, monsieur le ministre, que le remède à cette situation se trouve dans le recours à l'un de ces vieux chevaux de retour institutionnels que l'on évoque toujours lorsqu'on est dans la difficulté à Bruxelles et que l'on ne sait que faire. Sur ce thème, ce serait la désignation chez chacun d'un ministre de l'Europe. Si vous voulez que nos pays n'aient vraiment plus de politique étrangère, rien de mieux, en effet, que d'en partager les morceaux entre deux membres du Gouvernement. Mais cela ne ferait pas mieux repartir la Communauté européenne qu'une assemblée directement élue qui, en dehors des fictions, n'aurait d'autres correspondants que neuf gouvernements peu résolus à coopérer.

Car c'est bien en définitive, quand on parle de l'Europe, tout le problème. Quelle volonté de coopération existe-t-il entre les partenaires en dehors de celle de poursuivre entre eux un libre échange bénéfique, quitte d'ailleurs pour certains à mettre la politique agricole commune de plus en plus directement en question ? Vous me direz que cette coopération politique existe, puisque vous-même et vos collaborateurs participez sans cesse à des réunions qui en discutent. C'est vrai. Seulement sort-il jamais de ces rencontres autre chose qu'un accord sur le plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire sur des formules vagues et non compromettantes, l'Amérique dûment consultée ?

M. André Fanton. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Et comment pourrait-il en être autrement dans une communauté où six pays ont pour seul souci de ne pas être dominés par les trois autres, où parmi ceux-ci l'Angleterre entend ne rien faire, l'Allemagne demeurer d'abord l'interlocuteur favori des Etats-Unis et la France ne pas renoncer à poursuivre son ambition d'une Europe européenne ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Tableau peu encourageant. Hélas ! tableau réaliste. Vous n'en êtes pas responsable, monsieur le ministre, et ne seriez, à mon avis, critiquable que si vous renonciez à l'ambition dont je viens de parler. Peut-être ce tableau changera-t-il un jour. En attendant, il faut bien sûr préserver ce qui existe et ce ne sera pas facile pour l'agriculture. Mais il faut aussi ne pas faire comme si les choses en allaient autrement, comme s'il y avait vraiment une action commune des Neuf. Autrement dit, en attendant le changement espéré, nous ne devons pas renoncer à définir et à mener une politique étrangère qui soit celle de la France. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous ne devons pas être absents, ou présents dans l'effacement ou l'équivoque, sous prétexte que les Neuf ont défini leur politique, ou sont sur le point de le faire, ou encore n'y parviennent point.

Je sais que nos moyens sont limités, car la France n'est plus une puissance majeure, car surtout le monde est dominé par la « rivalité-coopération » entre les Etats-Unis et l'Union soviétique avec le partage des zones qui en résulte. Mais peut-être est-ce un motif de plus pour ne se confondre ni s'engler, pour

affirmer ses positions, voire pour prendre date. C'est ce qui, après la conclusion satisfaisante des accords de Lomé, a été esquissé pour les rapports avec le tiers monde à l'occasion des problèmes de l'énergie. Nous sommes sûrement tous d'accord pour vous en féliciter. Seulement, la voix de la France doit s'exprimer également ailleurs, et d'abord là où ce qui se passe ne peut nous laisser indifférents du fait des sentiments, de la tradition et des intérêts.

Je pense par exemple au Liban, qui nous est cher et dont le malheur présent nous touche profondément. J'ai entendu tout à l'heure votre réponse à une question de M. Michel Debré. Je ne peux, franchement, me déclarer satisfait.

M. André Fanton. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. N'oublions pas les devoirs que l'histoire impose à la France. Qu'une voix autorisée s'élève pour le dire bien haut et, pourquoi pas ? pour suggérer les moyens d'engager un processus de paix.

Je pense au Moyen-Orient plus largement, où les récents accords entre l'Égypte et Israël ont créé un nouveau *statu quo*, mais n'ont pas marqué le progrès attendu vers le règlement d'ensemble à défaut duquel une nouvelle explosion serait un jour ou l'autre inévitable.

Je pense à cette ancienne Indochine, où s'établissent des régimes et des formes de sociétés dont chacun peut penser ce qu'il veut, mais que nous ne changerons pas. L'Amérique elle-même s'y est cassé les dents. Alors, oublions les erreurs, les incompréhensions, les fausses manœuvres du passé. Ne nous éternisons pas sur les rancunes. Concevons une politique nouvelle, adaptée aux conditions nouvelles, et disons-le bien haut, car il subsiste toujours les éléments d'une coopération mutuellement bénéfique.

Une politique française comporte nécessairement des relations directes et soigneusement suivies avec l'Europe de l'Est, au premier chef avec l'Union soviétique. Vous nous avez parlé, monsieur le ministre, du récent voyage de M. le Président de la République à Moscou. Je n'y reviendrai pas. Je me bornerai à souligner deux points.

Le premier est que, là comme ailleurs, le dialogue doit être entretenu et poursuivi d'abord sur le plan politique, un dialogue d'États libres et majeurs, qui traitent de leurs intérêts et de leur politique au plan où se placent les États. J'ajoute que si les liens économiques sont bien entendu essentiels, tout ne se ramène pas à additionner des marchés conclus ou espérés. A ce compte là, d'ailleurs, nombre de nos amis nous battraient de plusieurs longueurs.

Mon second point est que, puisqu'il s'agit d'affaires d'État, la politique intérieure n'entre en aucune façon en ligne de compte. C'est une question de liberté d'action et de dignité.

Politique extérieure et défense font partie d'un même ensemble. Il convient donc d'en traiter dans le même esprit. Tout a été dit à ce sujet déjà ; il suffit de rappeler les déclarations répétées suivant lesquelles la France n'a pas l'intention de réintégrer l'O. T. A. N. J'en ai toujours été pour ma part convaincu et, d'ailleurs, personne ne le demande chez nous, ni au dehors. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Le problème du jour est plutôt celui des armements. C'est par son biais que se pose actuellement la question de l'indépendance d'une défense.

Nous avons eu, lors de notre débat précédent, une longue discussion au sujet des Plutons. Je vous avais alors exprimé fermement mon opinion, qui est qu'en aucun cas ces engins nucléaires dits tactiques ne doivent quitter le territoire national.

M. André Fanton. Très bien !

M. Maurice Couve de Murville. Pouvez-vous aujourd'hui, monsieur le ministre, nous préciser quelle est la position définitive du Gouvernement ?

Le marché dit du siècle en matière d'aviation nous a fixés sur la volonté européenne de coopération en matière d'armements. Mais, d'une manière non surprenante, car tout est lié, ce triste incident a mis au premier plan chez les alliés atlantiques la question d'une standardisation au niveau de l'alliance. La création d'une agence des armements de l'Otan a été suggérée par certains partenaires zélés, et généralement bien accueillie. Il est clair que c'est là poser d'une manière directe, et

même brutale, la question de savoir si certains des membres de l'alliance vont continuer à posséder une industrie d'armements, ou s'ils vont devenir de simples sous-traitants. Les hypocrisies sur l'appartenance ou la non-appartenance à l'Eurogroupe n'y changent rien. Quelles sont, je vous le demande, monsieur le ministre, les intentions du Gouvernement ?

Pour terminer, je consacrerai un mot aux deux conférences qui ont déjà été évoquées et qui se réuniront successivement en novembre et en décembre. Elles sont d'une importance évidente. Elles vont traiter, en effet, les deux phénomènes capitaux de l'époque, la crise économique née de la dégradation des monnaies et de l'inflation, l'avenir du tiers monde, lié aux matières premières et à l'énergie ainsi qu'aux rapports entre développés et sous-développés. La France a pris dans l'un et l'autre cas, je l'ai déjà reconnu, d'heureuses initiatives, finalement couronnées par un accord général sur l'organisation des rencontres. Ne nous cachons pas cependant que l'essentiel reste à faire, c'est-à-dire d'arriver à conclusions et décisions.

Quant à la crise, la France est, je crois, isolée dans son analyse sur le caractère prioritaire du facteur monétaire, donc sur la nécessité de rétablir les monnaies. C'est malheureusement un fait que les pays ne se résignent aux disciplines et aux mesures impopulaires que lorsqu'ils n'ont plus d'autre choix. Le moment est-il venu ? On peut en douter.

Quant à l'énergie et à tout ce qui s'ensuit, chacun est bien conscient que l'on entre dans un long processus de discussions.

Notre préoccupation ici est naturellement d'imaginer quel rôle la France peut jouer dans ce processus, comment elle pourrait contribuer à la détente et à l'entente. Ses positions vis-à-vis du Tiers monde et l'influence qu'elle peut encore y avoir l'y prédisposent autant que sa position parmi les pays industriels. Ce rôle, elle ne pourra le jouer — vous l'avez rappelé, monsieur le ministre — qu'à l'intérieur de la Communauté, puisque celle-ci seule, mise à part l'Angleterre, sera représentée. Alors des compromis interviendront entre les Neuf et tout ne sera-t-il pas finalement si affadi que le rôle de l'Europe deviendra peu perceptible ? Je ne veux pas paraître trop pessimiste, mais il n'est pas possible de ne pas soulever cette question.

En définitive, en dehors des observations que je vous ai présentées sur votre budget et des avertissements très sérieux que celui-ci appelle, je vous ai posé, monsieur le ministre, de nombreuses interrogations. Elles portent sur de graves problèmes qui touchent, l'Europe, le Moyen-Orient, l'Indochine, l'Union soviétique, la défense, les rapports avec le Tiers monde. Toutes ne sont pas directement de votre compétence, mais toutes ont des conséquences directes sur notre politique étrangère.

Réciproquement, un débat de cette nature soulève tous les grands problèmes de la politique française en général. Il s'agit non seulement de la défense des intérêts immédiats de notre pays, mais de sa sécurité, de son expansion économique, de son rayonnement culturel, avant tout de la figure de la France dans le monde. C'est dire qu'ici les positions partisans ne trouvent pas leur place. Les préoccupations sont exclusivement de caractère national, à la lumière de notre histoire et de nos conceptions de l'avenir. Je me suis efforcé de m'exprimer dans cet esprit. Je souhaite que le Gouvernement et l'Assemblée le comprennent, puisqu'ils ne peuvent eux aussi qu'être animés des mêmes préoccupations. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cot.

M. Jean-Pierre Cot. Le Petit Chose, telle est désormais, monsieur le ministre, la silhouette familière que vous nous présentez chaque année, avec votre pèlerine un peu plus élimée, votre cartable un peu plus rapé. Cette année, on a même confisqué vos livres. (Sourires.)

Il y aurait là de quoi sourire, monsieur le ministre, si la situation budgétaire de votre département n'était, cette année, si dégradée, des orateurs de la majorité l'ont révélé avant moi.

M. Jacques Marette, tout à l'heure, laissait prévoir, de la part des orateurs qui se succéderaient à la tribune, des considérations de politique générale. Permettez-moi, monsieur Marette, de vous démentir et de m'en tenir d'assez près au fascicule budgétaire.

Au demeurant, le débat de politique étrangère que nous avons eu au mois de juin dernier, monsieur le ministre, a permis aux orateurs de mon groupe, et notamment à François Mitterrand, de s'exprimer sur les grandes questions de l'heure.

Comme on l'a souligné, votre enveloppe budgétaire est bien maigre, monsieur le ministre. Vos crédits ne progressent cette année que de 12,25 p. 100 environ alors que l'ensemble du budget de l'Etat augmente de plus de 13 p. 100. C'est dire que le retard pris par le budget des affaires étrangères s'accroît encore. Certes, il est peut-être consoyant de constater qu'il s'accroît moins gravement cette année que l'année dernière, mais la consolation est bien mince, d'autant que, face aux charges particulières à votre ministère — charges en personnel ou servitudes financières liées à la nature de votre action — vous êtes obligé de pratiquer des coupes cruelles.

C'est ainsi que nos contributions internationales facultatives ne voient leurs crédits progresser que de 0,53 p. 100, alors que la progression des contributions internationales volontaires, auxquelles nous avons le devoir de satisfaire, atteint 17 p. 100 pour mettre simplement l'effort de la France à parité. Cela signifie très précisément que nous serons absents : comme l'a rappelé M. Marette, la France ne se classait déjà qu'au dixième rang pour sa contribution au Programme des Nations Unies pour le développement, et au vingt-quatrième pour sa participation au budget de la F. A. O. Désormais, elle sera encore plus loin, se tenant même complètement à l'écart de certains efforts internationaux.

Naguère, on jetait l'anathème sur « le Machin », mais au moins la France tenait-elle sa position. Aujourd'hui, on se retire sur la pointe des pieds. En vérité, je ne sais ce qui vaut mieux, ou ce qui est le plus mal.

Ce qui se passe pour les contributions volontaires illustre les compressions dont votre budget porte partout la marque. Au demeurant, on a dit que votre département recueillait environ 1 p. 100 des crédits du projet de loi de finances. Pour ma part, je n'oublie pas que, voici quelques jours, M. Papon, rapporteur général, nous a expliqué qu'il ne convenait pas de considérer le projet de budget pour 1976 comme quelque chose d'unique et d'isolé, mais que nous devions y ajouter les mesures contenues dans le plan de soutien.

Dans ces conditions, si j'ai bien compris M. Papon, c'est seulement en fonction de l'ensemble du dispositif financier que l'on devrait pouvoir juger de l'effort accompli dans tel ou tel domaine.

Qu'en est-il ? Vous aviez demandé modestement que, dans le plan de relance, 62 millions de francs vous soient accordés pour la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Vous ne les avez même pas obtenus. Pas un franc ne vous a été octroyé. Que l'on ne vienne pas prétendre que le plan de soutien était destiné à relancer l'économie interne et que les affaires étrangères n'y avaient donc pas leur part car, autant que je sache, les services centraux de votre ministère se trouvent bien en France ? Vous auriez pu trouver le moyen d'effoquer quelque peu le budget de votre ministère. Par conséquent, si nous en croyons le rapporteur général, le taux de 1 p. 100 paraît lui-même artificiel et gonflé.

Je n'insisterai pas sur le fait que c'est dans le domaine des relations culturelles, scientifiques et techniques que les restrictions budgétaires sont les plus dramatiques. Notre collègue M. Alain Vivien, en particulier, l'a souligné. On compte 1 000 bourses et 1 000 coopérants de moins. Les investissements pour les équipements diminuent de 12 p. 100. Votre action se ressentira très sévèrement de ces compressions à peine compensées par les quelques économies que vous avez pu réaliser en raison de l'effondrement de notre présence dans l'ancienne Indochine. S'il fallait compter sans les crédits que, malheureusement, nous ne consacrerons plus au Viet-Nam, au Laos ou au Cambodge, parce que nous avons abandonné une politique lancée naguère dans le discours de Phnom Penh, la situation de votre projet de budget serait aujourd'hui encore plus dramatique.

Des difficultés, monsieur le ministre, nous en sentons aussi, et même davantage, sur les points forts de votre action, qui ne sont d'ailleurs pas très nombreux, malgré ce que vous avez tenté de nous faire croire. Certes, les relations avec les Etats-Unis, elles, sont excellentes. Demandez-le donc aux travailleurs d'Idéal-Standard ou de Sovirel-Corning Class qui apprennent aujourd'hui ce que c'est que de travailler dans une entreprise multinationale dominée par les Etats-Unis.

A ce sujet, permettez-moi encore de citer le rapporteur général, qui s'est inquiété pour la première fois — mais c'est heureux qu'il le fasse enfin ! — devant l'empire excessif que se

taillent les sociétés multinationales dans notre économie. Pour lutter contre elles, et répondre ainsi aux sollicitations de M. Papon, que fait donc précisément votre ministère ?

Sur un autre point fort, l'Europe, M. Couve de Murville s'est déjà exprimé. Je me bornerai à ajouter que l'attitude de la France vis-à-vis de l'Europe du Sud n'a pas été à notre honneur, c'est le moins qu'on puisse dire.

Au Portugal, l'été dernier, notre Gouvernement a exercé un chantage particulièrement désagréable en faisant dépendre l'attribution d'une aide économique européenne d'une certaine évolution interne du régime portugais. C'est bien la France, monsieur le ministre, qui a proposé ce chantage aux autres Etats européens !

En revanche, après les exécutions en Espagne, rien n'a été fait, sinon une bien faible citation de Talleyrand, puis, après une trop longue attente, le Président de la République a décidé que notre ambassadeur ne rejoindrait pas son poste immédiatement. On nous a déclaré alors qu'il s'agissait d'une affaire intérieure qui ne nous concernait pas.

Nous souhaiterions un peu plus de cohérence. Nous aimerions savoir plus précisément ce que vous allez faire quand les choses vont changer en Espagne : exercerez-vous une pression financière de même nature qu'au Portugal, afin que l'Espagne connaisse à son tour un régime démocratique ?

En ce qui concerne les relations Est-Ouest, nous n'insisterons pas sur le fiasco de Moscou. Cette visite à Borodino, fallait-il vraiment la faire pour apprendre qu'il ne s'agissait pas seulement d'une victoire ? Cela me fait penser à cette vieille histoire du voyageur qui, débarquant en Angleterre, est surpris parce que les gares y portent toutes des noms de défaites.

En revanche, le dialogue Nord-Sud représente heureusement un point positif sur lequel je m'étendrai quelque peu. Nous avons applaudi cette initiative. Nous vous l'avons déjà déclaré, monsieur le ministre, lors du débat qui s'est déroulé au mois de juin. Nos appréciations sur la réunion du mois d'avril et sur ses conséquences divergent. Personnellement, je n'avais pas pensé qu'il s'agissait d'un succès. Je persiste à croire que cet échec a surtout eu pour conséquence de permettre aux Etats-Unis et aux autres pays occidentaux de gagner une année, c'est-à-dire de voir modifier à leur profit, de nouveau, la dégradation ou le rétablissement — comme vous voulez — du cours des matières premières.

Aujourd'hui, semble-t-il, l'affaire s'engage mieux, et nous nous en réjouissons. Le canevas n'est pas tout à fait le même que celui qui était proposé d'habitude. L'ordre du jour a été élargi : tant mieux. Il est vrai que l'on comptera vingt-sept participants au lieu de dix : tant mieux. L'Organisation des Nations Unies sera représentée par l'Onudi, qui jouera un certain rôle : tant mieux. Sur tous ces points, nous nous réjouissons des progrès accomplis. Nous espérons que la conférence Nord-Sud pourra contribuer à la création d'un nouvel ordre économique international.

Néanmoins, pour que ce nouvel ordre soit autre chose que la dernière coqueluche de l'Elysée, il faudrait — et je reprends vos propos — que les proclamations soient en accord avec les actes.

Proclamation, monsieur le ministre, que votre déclaration devant l'assemblée générale des Nations Unies, lors de la VII^e session extraordinaire, selon laquelle la coopération implique un transfert réel de ressources. C'est exact. Mais acte, que la décision prise par le Gouvernement français, au mois de novembre dernier, de voter à Rome contre l'institution d'un programme agronomique mondial, pourtant demandé par le groupe des Soixante-dix-sept. Mais acte, encore, monsieur le ministre, que la position de la délégation française, au mois de décembre dernier, aux Nations Unies : elle a critiqué les dispositions relatives aux nationalisations dans la charte sur les Droits et Devoirs économiques des nations, puis elle s'est abstenue, face au vote positif de l'ensemble des pays en voie de développement.

Autre proclamation : celle faite par le Président de la République à Kinshasa, le 8 août dernier. M. Valéry Giscard d'Estaing déclarait alors, devant le président Mobutu, que l'aide publique française serait cette année de 0,7 p. 100 du produit national brut. Il ajoutait en substance : quelles que soient les difficultés budgétaires, j'agirai de façon que cela se traduise dans les comptes publics. J'ai cherché l'acte dans le « bleu », monsieur le ministre, et je ne l'ai pas trouvé, ni dans le vôtre, et pour cause, ni moins encore dans celui de M. Abelin, car le projet

de budget pour la coopération augmente d'à peine plus de 9 p. 100. Nous souhaiterions savoir si vous voyez, là aussi, une coïncidence entre la proclamation et les actes.

Proclamation, toujours à Kinshasa, par le Président de la République : une nouvelle doctrine créant un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Seules seraient désormais interdites les armes continentales et aériennes. Que recouvre, dans la réalité, cette belle proclamation ? Où en sommes-nous pour les actes ? Etant admis que les contrats en cours d'exécution seront menés jusqu'à leur terme — c'est ce qui ressort, me semble-t-il, de la conférence de presse que M. Giscard d'Estaing a donnée ensuite — s'agit-il de s'assurer de nouveaux contrats plutôt dans le domaine de l'armement naval, ou bien s'agit-il d'autre chose ? Que devient la doctrine Debré de 1969, qui distinguait entre armes lourdes et armes légères ? Est-elle devenue caduque ? En change-t-on au gré du client ?

Nous aimerions obtenir sur ce point quelques indications précises.

A ce nouvel ordre économique international, en fin de compte, nous, socialistes, souscrivons pleinement. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu que M. Valéry Giscard d'Estaing soit élu Président de la République pour le faire. Notre adhésion se trouvait déjà dans le programme socialiste, puis dans le programme commun. Mais votre ordre économique international, pour le moment, nous le considérons avec attention, sans doute, mais aussi avec scepticisme, attendant la coïncidence entre les proclamations et les actes.

A cet égard, j'ai lu avec intérêt, mais avec quelque inquiétude, sous la plume d'un homme fort brillant, Thierry de Montbrial, dont on connaît l'influence et l'intelligence, dans la revue anglo-saxonne *Foreign Affairs*, peu lue ici sans doute, mais très goûtée par les spécialistes de la politique étrangère, cette définition : « Le nouvel ordre économique international maintiendra les principes fondamentaux du libéralisme économique en les altérant légèrement. » Nous craignons que cette définition ne soit fort exacte et ne réponde aux idées que l'on avance actuellement. Attention aux marchés de dupes : nous ne voudrions pas que la France porte cette responsabilité.

Pour en revenir au « bleu », monsieur le ministre, et à sa modicité, un journal du soir tirait hier : « La France a-t-elle encore une politique étrangère ? ». Au terme de notre analyse, c'est bien la question que l'on peut se poser. Elle ressortait, en tout cas, de l'exposé de l'orateur qui m'a précédé. Du temps du général de Gaulle, notre pays avait une politique étrangère. Nous l'avons combattue, certes, mais elle avait au moins le mérite d'exister. La gauche, elle aussi, a présenté dans le programme socialiste et dans le programme commun, une politique étrangère. On peut la combattre, mais elle existe. En revanche, de l'existence de la vôtre, on peut douter, compte tenu de la réduction des crédits de votre ministère : cette compression ne paraît pas être le seul effet du hasard : au fond, elle correspond tout naturellement aux exigences du libéralisme économique qui serait le fondement du nouvel ordre économique international.

Nous avons l'impression, monsieur le ministre, que vous êtes embarqués sur un petit radeau qui, s'il ne chavire pas, sera tout naturellement poussé par les alizés pour finir par aborder tôt ou tard sur les rives de l'Amérique. C'est ainsi que nous analysons votre politique étrangère. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Broglie.

M. Jean de Broglie. Monsieur le ministre, en guise de préambule — mais, en réalité, les propos que je vais tenir sont beaucoup plus qu'un préambule — je voudrais à mon tour, au nom du groupe des républicains indépendants, vous exprimer toute notre inquiétude et notre alarme devant la régression constante des moyens financiers et même des compétences de votre ministère.

Que les crédits qui doivent assurer le support de notre diplomatie, et donc les moyens de la paix, qui doivent promouvoir nos intérêts économiques, culturels, et donc notre présence dans le monde, soient réduits jusqu'à ne plus représenter qu'environ 1 p. 100 du budget général, c'est-à-dire la proportion la plus faible par rapport à tous les autres Etats de la Communauté, voilà de quoi alimenter plus qu'un préambule ; c'est un sujet de préoccupation !

Aussi, est-ce avec la plus sérieuse des inquiétudes que le groupe des républicains indépendants constate l'espèce de démission qui s'inscrit en filigrane derrière les chiffres budgétaires.

Quelle que soit la valeur des hommes, quelles que soient même les finesse d'une action sélective, les chiffres signifient que nos moyens, notre poids et notre influence n'ont plus la même

densité. Ils indiquent une diminution fatale de notre présence sur les plans technique et linguistique ainsi qu'un nouveau recul de nos participations financières aux entreprises internationales.

Au point où nous en sommes, des questions fondamentales se posent à tous. Resterons-nous encore une puissance morale et politique dans le monde si notre capacité d'agir se limite et se dilue chaque année ? Pourrions-nous enlever des marchés nouveaux et développer des implantations économiques si nous manquons des hommes et des organismes qui nous permettraient de nous défendre contre la concurrence ? Conserverons-nous indéfiniment, comme on l'a déjà demandé, notre statut aux Nations unies et notre droit de veto si se rétrécissent chaque année, comme une peau de chagrin, le déploiement de nos représents et le volume de nos contributions aux entreprises de cette organisation ? Nous sommes surpris qu'un tel projet de budget ait pu sortir des armoires. Nous insistons, monsieur le ministre, pour que lors de l'élaboration du prochain budget vous agissiez avec plus de force et de détermination afin d'obtenir pour notre action extérieure des moyens proportionnels aux tâches et aux ambitions de votre ministère.

Sachez bien que le groupe des républicains indépendants, comme tous les groupes de la majorité, et peut-être davantage, vous apportera dans cet effort tout le soutien politique que vous pourriez souhaiter.

Mesdames, messieurs, l'efficacité d'une action extérieure n'est pas seulement faite de la plus ou moins grande ampleur des moyens financiers. Elle découle aussi de la netteté de ses objectifs et de la vigueur de ses traits.

Même si les problèmes sont mondiaux, leurs solutions vraies ne dépendent pas du degré d'alignement des Etats derrière les superpuissances. Et même si les conditions de la vie moderne rendent les nations interdépendantes les unes des autres, les solutions passent par le respect de leur identité et de leur dignité et par la prise en considération de leurs intérêts vitaux et légitimes.

Un pays comme le nôtre, dont les objectifs sont à la fois nationaux et mondiaux, qui vise à sa sécurité propre mais qui cherche aussi à faire respecter dans le monde une paix fondée sur un certain nombre de valeurs, n'a rien à gagner d'une ambiguïté dans l'action pouvant passer pour une moindre conviction.

Il faut que nous évitions, avant toute chose, que la sorte de rayonnement que nos principes représentent pour un grand nombre de peuples, ne soit perçue comme une clarté intermittente ou, pis encore, comme une lumière qui deviendrait falote.

Lorsque nous agissons, par exemple, pour la liberté équilibrée des communautés chypriotes ou pour le confortement de la démocratie en Grèce, lorsque nous affirmons les droits du peuple palestinien à disposer d'une parcelle de sol et d'un Etat, lorsque nous nous soucions du respect des droits de l'homme là où ils sont bafoués, lorsque nous luttons pour un nouvel ordre économique mondial fondé sur l'action commune des nations pour une répartition plus juste des richesses de notre globe, lorsque nous nous réclamons enfin du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la solution politique des conflits, de la détente et du refus des hégémonies, nous répondons à ce que les peuples attendent de la France et nous confortons les conditions dans lesquelles nous sommes entendus.

Chaque fois, au contraire, où nous paraissions louver, ou plus ou moins nous résigner, ou demeurer silencieux, où nous paraissions, en un mot, moins décidés ou moins indépendants, les dirigeants et les peuples sont plus ou moins déconcertés, et nous sommes moins écoutés.

Ce sont des principes généraux dont vous vous êtes réclamé vous-même tout à l'heure, monsieur le ministre, et il était bon de le faire. Il est opportun maintenant d'en mesurer l'application à certains aspects de notre conjoncture extérieure.

L'une des questions centrales du débat de politique étrangère de la précédente session avait été le point de savoir si les événements survenus au Viet-Nam allaient ou non modifier l'équilibre mondial et le comportement des superpuissances. L'une des questions centrales du présent débat pourrait être de se demander si l'accord d'Helsinki et les improvisations du récent voyage à Moscou du Président de la République vont appeler une modification des comportements soviétique et français.

Sur le premier point, le précédent débat avait fait apparaître que les événements d'Indochine n'entraîneraient sans doute pas des ébranlements en chaîne et ne modifieraient, pour ce qui concerne les superpuissances, ni le rapport des forces, ni les

données de leur comportement entre elles et vis-à-vis des tiers. La suite des faits paraît bien avoir confirmé cette prévision.

Cependant, les problèmes de cette région du monde ne s'arrêtaient pas là et le changement des choses en Extrême-Orient n'en était pas moins considérable. Ne devait-il pas appeler de notre part une réflexion, une action coordonnée et la fin d'une certaine passivité ?

L'éparpillement, comme la complexité de nos intérêts, pouvaient justifier une attente jusque-là prudente. Il est vrai que l'incertitude du sort des armes et la lutte que se livraient les superpuissances par nations interposées pouvaient expliquer un certain effacement de notre diplomatie.

Mais la roue du destin a maintenant tourné et si l'issue de la guerre d'Indochine n'a pas modifié le rapport international des forces, elle n'en a pas moins fait émerger une Asie d'Extrême-Orient profondément différente de ce qu'elle était auparavant.

Voici une zone du globe qui représente plus du quart de la population mondiale et qui est composée désormais de nations différentes, certes, mais idéologiquement unifiées.

Avons-nous tiré les conséquences de cet état de choses ? Avons-nous défini une politique de la France pour l'Extrême-Orient ? Il ne le semble pas.

Pouvons-nous sérieusement penser qu'il nous sera possible et profitable d'avoir encore des positions différentes et des politiques non coordonnées à l'égard des différents Etats de l'Extrême-Orient ? Le moment n'est-il pas venu d'harmoniser nos attitudes et de définir nos objectifs ?

Quel est dès lors le sens de ce formalisme un peu désuet que nous avons observé à l'égard du Cambodge et dont nous sortons si lentement ?

Que signifie cet attentisme incertain que nous manifestons, semble-t-il, à l'égard du Viet-Nam du Nord et cette situation informulée, dont nous ne sommes peut-être pas entièrement responsables, qui est la nôtre à l'égard du Sud Viet-Nam et qui risque, à la longue, de rendre bien ambiguë notre politique à l'égard de la Chine ?

Que nous rapporte enfin cette attitude si peu équilibrée dans nos rapports avec le régime de la Corée du Sud et celui de la Corée du Nord ?

Je m'arrête un instant sur ce point. Devons-nous encore longtemps, alors que nous reconnaissons tous les Etats, si artificiels que puissent être certains d'entre eux dans cette région du monde, continuer à ignorer l'un des plus stables et des plus solidement structurés, je veux parler de la Corée du Nord ?

Je n'arrive pas, pour ma part, à comprendre l'avantage que nous retirons d'une attitude aussi irréaliste et archaïque. Au nom de quoi devons-nous, plus encore dans l'Asie d'aujourd'hui, nous sentir liés à une situation dépassée, contraire à nos principes comme à nos intérêts et qui aboutit à des conséquences qui peuvent être bien singulières.

Lors du débat du mois de juin, je vous avais demandé un assouplissement de la situation faite à la mission officielle nord-coréenne que nous acceptons à Paris et vous m'aviez laissé entendre que de nouvelles mesures étaient en préparation.

Si mes informations sont exactes, rien n'a changé depuis cette date. Cet immobilisme risque de nous placer dans une situation quelque peu curieuse, car, entre-temps, la conférence générale de l'Unesco a admis la Corée du Nord au nombre de ses membres.

Cela signifie que ce pays est désormais en droit d'avoir à Paris une mission diplomatique à part entière, avec ses immeubles, ses marques extérieures, son chiffre, et tout le personnel diplomatique qu'elle jugera bon.

Or, dans le même temps, sur le plan de la diplomatie traditionnelle, nous n'admettons à Paris qu'une mission commerciale limitée à neuf membres.

Il apparaît que, dans les faits, ce sont probablement les mêmes hommes qui vont remplir ces deux types de fonctions, si bien que vous serez conduit à traiter et à recevoir d'une certaine façon l'ambassadeur de la Corée du Nord auprès de l'Unesco, le même homme que vous refuserez de recevoir et de traiter en diplomate sous l'aspect de nos relations bilatérales.

Ces subtilités feront sans doute la joie des spécialistes. Mais à qui rapportent-elles et sont-elles compatibles avec une politique française claire, globale et coordonnée désormais nécessaire en Asie ?

Le sont-elles alors même que les Nations Unies s'apprêtent à dissoudre leur commandement militaire en Corée et que la levée de cet obstacle juridique va sans doute permettre à d'autres

nations de s'ajouter aux quelque quatre-vingts Etats qui ont actuellement reconnu la Corée du Nord. Devrons-nous, là encore, être les derniers à nous affirmer et à reconnaître les faits ?

Cette même netteté, nous la devons autant à nous-mêmes qu'aux autres, notamment en ce qui concerne les relations franco-soviétiques.

Il est possible que quelque chose bouge actuellement en Union soviétique et que les incidents qui ont émaillé le voyage à Moscou du Président de la République soient le reflet de sourdes oppositions entre les diverses tendances qui existent dans ce pays, entre ceux qui veulent rester dans une position fermée et ceux qui voudraient ouvrir le pays à l'extérieur.

Mais ce qui compte pour nous, dans nos rapports d'Etat à Etat, c'est que depuis toujours la sécurité mutuelle est fonction de l'accord entre les deux pays considérés. Cet accord — et donc notre sécurité — impliquait la reconnaissance des frontières actuelles des Etats européens et rendait nécessaire leur coopération organisée. Tout cela justifiait hautement la signature de ce qu'il convenait d'appeler l'acte final de la conférence d'Helsinki.

Cet accord, nous devons clairement l'assumer sur le plan politique et concrètement l'appliquer. Il est de notre intérêt de maintenir le dialogue, il est de notre intérêt de nous ouvrir les marchés soviétiques, de multiplier nos relations de toute nature avec nos partenaires, comme il est de l'intérêt soviétique d'avoir un interlocuteur valable et solide en Occident.

Mais il doit être également très clair que cette orientation ne peut en rien nous limiter dans notre politique fondamentale d'accord et d'équilibre avec l'Allemagne de l'Ouest et, par-delà, dans notre politique européenne.

Il doit être également très clair que pour nous, l'alliance atlantique est un facteur indispensable d'équilibre face à la présence formidable des armées soviétiques en Allemagne.

Il doit être très clair enfin que si pour l'Union soviétique le combat idéologique est un droit imprescriptible, cette émulation est aussi notre droit, que nous en userons à l'intérieur comme à l'extérieur et que la détente implique pour nous aussi le développement de relations bilatérales avec tous les pays dont nous entendons reconnaître l'identité et soutenir la personnalité.

Il n'y a nul intérêt à estomper ces contours d'une politique qui, me semble-t-il, est bien celle du Gouvernement. Mais cela dit, et entendu par tous, notre intérêt est bien de donner un second puis un troisième souffle à la détente et de progresser régulièrement sur la voie des accords techniques, économiques et culturels, qui constituent la trame du cadre pacifique que nous voulons pour l'Europe.

S'il en est bien ainsi, il n'y aura sans doute rien de changé dans le comportement soviétique, pas plus qu'il y aura quelque chose de changé dans le nôtre.

Ce cadre pacifique, c'est aussi sans nul doute la consolidation de l'Europe des Neuf, de ces Neuf qui ne s'entendent à l'heure actuelle ni sur une politique de défense, ni sur une politique de l'énergie, ni sur une politique de la monnaie.

Sans toute la tâche immédiate des Neuf est-elle de maîtriser le chômage et l'inflation dont ils souffrent. Mais dans la confusion des exégèses, nées des enquêtes de M. Tindemans, et des propos de M. Kissinger exigeant une consultation des Etats Unis avant toute décision européenne, il était nécessaire, et vous avez bien fait de le rappeler, de souligner la vision européenne de la France.

Le moment est sans doute venu où il faudra peut-être en appeler à une sorte de légitimité démocratique des institutions du traité de Rome, mais il sera encore nécessaire de définir clairement ce que nous souhaitons, à savoir l'émergence d'une union dont les moyens soient à la dimension de notre époque, qui soit autre chose que la superpuissance américaine et qui coordonne sans les enliser le pouvoir d'agir des Etats, et notamment le nôtre, qui y adhèrent.

La France a pris des initiatives heureuses et méritoires en ce qui concerne l'organisation des rencontres sur le problème des monnaies et sur celui des matières premières. C'est là, incontestablement, l'un des beaux fleurons de votre diplomatie. Nous ne pouvons que vous en féliciter et souhaiter que vous conserviez, fût-ce hors de l'action des Neuf, la liberté nécessaire pour approfondir cette action.

Je ne voudrais pas conclure sans évoquer d'un mot notre douloureuse anxiété devant les événements du Liban. Vous avez rappelé, monsieur le ministre, les déclarations de la France concernant l'intégrité territoriale sourdement menacée de ce pays, et les moyens humanitaires que nous avons rassemblés.

Mais depuis cette date, la situation libanaise n'a cessé de se détériorer.

Ce pays est aujourd'hui au bord d'une dislocation interne. Ce drame n'appelle-t-il pas de nouvelles initiatives ? Cette action concertée que vous avez annoncée nous apparaît plus nécessaire et plus indispensable que jamais.

Qu'il s'agisse de l'Asie, de la détente ou de la construction européenne, votre politique, dont nous ne minimisons ni les efforts, ni le mérite, s'exerce dans un contexte économique et monétaire qui ne simplifie guère les choses.

Il faut à la fois s'accrocher à des objectifs plus lointains et parer aux bourrasques du présent. Dans un semblable contexte, la fermeté, la force d'âme sont des éléments nécessaires.

Nous ne pouvons, dans ce présent débat, que rappeler un principe de base. La politique que nous vous demandons devrait demeurer, sans crispation mais aussi sans complaisance, tournée vers la coopération internationale, mais fermement attachée à l'indépendance de notre action, consciente certes des difficultés et des étapes nécessaires, mais porteuse, sans habileté subalterne, des valeurs de sécurité, de liberté et de justice qui doivent constituer son message permanent et la ligne directrice de son action. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976, n° 1180 (rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères (suite) :

Annexe n° 1. — M. Murette, rapporteur spécial ; avis n° 1918, tome I (affaires étrangères), de M. Louis Joxe, et tome II (relations culturelles et coopération technique), de M. Alain Vivien, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1917, tome I (affaires culturelles), de M. Pierre Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mercredi 29 Octobre 1975.

SCRUTIN (N° 242)

Sur l'amendement n° 147 de M. Aumont après l'article 64 du projet de loi de finances pour 1976. (Affectation, aux régimes d'assurance vieillesse du commerce et de l'artisanat, des soldes annuels non utilisés du produit des taxes d'entraide versées par les sociétés et les entreprises au titre de la loi du 13 juillet 1972.)

Nombre des votants..... 481
 Nombre des suffrages exprimés..... 480
 Majorité absolue..... 241

Pour l'adoption..... 184
 Contre 296

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
 Abadie.
 Alduy.
 Alfonsi.
 Allainmat.
 Andrieu
 (Haute-Garonne).
 Andrieux
 (Pas-de-Calais).
 Ansart.
 Antagnac.
 Arraut.
 Aumont.
 Baillot.
 Ballanger.
 Balmigère.
 Barbet.
 Bardol.
 Barel.
 Barthe.
 Bastide.
 Bayou.
 Beck.
 Benoist.
 Bernard.
 Berthelot.
 Berthouin.
 Besson.
 Billoux (André).
 Billoux (François).
 Blanc (Maurice).
 Bonnel (Alain).
 Bordu.
 Boulay.
 Bouloche.
 Brugnon.
 Bustin.
 Canacos.
 Capdeville.
 Carlier.
 Carpentier.
 Cermolacce.
 Césaire.
 Chambaz.
 Chandernagor.
 Charles (Pierre).
 Chauvel (Christian).
 Chevènement.

Mme Chonavel.
 Clérambeaux.
 Combrisson.
 Mme Constans.
 Cornette (Arthur).
 Cornut-Gentille.
 Cot (Jean-Pierre).
 Crépeau.
 Dalbera.
 Darinot.
 Darras.
 Defferre.
 Delehedde.
 Delelis.
 Delorme.
 Denvers.
 Depietri.
 Deschamps.
 Desmulliez.
 Dubedout.
 Ducoloné.
 Duiffaut.
 Dupuy.
 Duraffour (Paul).
 Duroméa.
 Duroure.
 Dutard.
 Eloy.
 Fabre (Robert).
 Fajon.
 Faure (Gilbert).
 Faure (Maurice).
 Fillioud.
 Fizbin.
 Fornl.
 Franceschi.
 Frêche.
 Frelaut.
 Gaillard.
 Garclin.
 Gau.
 Gaudin.
 Gayraud.
 Giovannini.
 Gosnat.
 Gouhier.
 Gravelle.
 Guerlin.

Haesebroeck.
 Hage.
 Houël.
 Houteer.
 Huguet.
 Huyghes des Etages.
 Ibéné.
 Jallon.
 Jans.
 Josselin.
 Jourdan.
 Joxe (Pierre).
 Juquin.
 Kalinsky.
 Labarrère.
 Laborde.
 Lagorce (Pierre).
 Lamps.
 Larue.
 Laurent (André).
 Laurent (Paul).
 Laurissergues.
 Lavielle.
 Lazzarino.
 Lebon.
 Le Cabellec.
 Leenhardt.
 Le Foll.
 Legendre (Maurice).
 Legrand.
 Le Meur.
 Lemoine.
 Le Pensec.
 Leroy.
 Le Sénéchal.
 L'Huillier.
 Longueue.
 Loo.
 Lucas.
 Madrelle.
 Maisonnat.
 Marchais.
 Masquère.
 Masse.
 Massot.
 Maton.
 Mauroy.
 Mermaz.

Mexandeau.
 Michel (Claude).
 Michel (Henri).
 Millet.
 Mitterrand.
 Montdargent.
 Mme Moreau.
 Naveau.
 Niles.
 Nolébart.
 Odrub.
 Philibert.
 Pignon (Lucien).
 Pimont.
 Planeix.

Poperen.
 Porelli.
 Pranchère.
 Ralite.
 Raymond.
 Renard.
 Rieubon.
 Rigout.
 Roger.
 Roucaute.
 Ruffe.
 Saint-Paul.
 Sainte-Marie.
 Sauzedde.
 Savary.

Schwartz (Gilbert).
 Sénès.
 Spénale.
 Mme Thome-Patenôtre.
 Tourné.
 Vacant.
 Ver.
 Villa.
 Villon.
 Vivien (Alain).
 Vizet.
 Weber (Claude).
 Zuccarelli.

Ont voté contre :

MM.
 Aillières (d').
 Alloncle.
 Antoune.
 Aubert.
 Audinot.
 Authier.
 Barberot.
 Bas (Pierre).
 Baudis.
 Baudouin.
 Baumel.
 Beauguitte (André).
 Bécam.
 Bégault.
 Belcour.
 Bénard (François).
 Bénard (Marlo).
 Bennetot (de).
 Bénouville (de).
 Bérard.
 Beraud.
 Berger.
 Bernard-Reymond.
 Beltencourt.
 Beucler.
 Bichat.
 Bignon (Albert).
 Bignon (Charles).
 Billotte.
 Bisson (Robert).
 Bizet.
 Blanc (Jacques).
 Blary.
 Blas.
 Boinvilliers.
 Boisdé.
 Bolo.
 Boscher.
 Boudet.
 Boudon.
 Boullin.
 Bourdellès.
 Bourgeois.
 Bourson.
 Boyer.
 Brailon.
 Braun (Gérard).
 Briat.
 Briane (Jean).
 Brillouet.
 Brocard (Jean).

Brochard.
 Broglie (de).
 Brugerolle.
 Brun.
 Euffet.
 Burckel.
 Buron.
 Cabanel.
 Caill (Antoine).
 Caillaud.
 Caille (René).
 Caro.
 Cattin-Bazin.
 Caurier.
 Cerneau.
 Ceyrac.
 Chaban-Delmas.
 Chabrol.
 Chalandon.
 Chamant.
 Chambou.
 Chassagne.
 Chasseguet.
 Chaumont.
 Chauvet.
 Chazalon.
 Chinaud.
 Claudius-Petit.
 Cointat.
 Commenay.
 Cornet.
 Cornette (Maurice).
 Corrière.
 Couderc.
 Coulais.
 Couve de Murville.
 Crenn.
 Mme Crépin (Alette).
 Crespin.
 Cressard.
 Dahalani.
 Daillet.
 Damamme.
 Darnette.
 Darnis.
 Dassault.
 Debré.
 Degraeve.
 Delaneau.
 Delatre.
 Deltalle.
 Deliaune.

Delong (Jacques).
 Deniau (Xavier).
 Denis (Bertrand).
 Deprez.
 Desanlis.
 Djbinnin.
 Dominati.
 Donnez.
 Doussot.
 Dronne.
 Dugoujon.
 Duhamel.
 Durand.
 Durieux.
 Duvillard.
 Ehm (Albert).
 Falala.
 Fanton.
 Favre (Jean).
 Feil (René).
 Flornoy.
 Fontaine.
 Forens.
 Fossé.
 Fouchier.
 Fourneyron.
 Foyer.
 Frédéric-Dupont.
 Mme Fritsch.
 Gabriac.
 Gabriel.
 Gagnaire.
 Gantler.
 Gastines (de).
 Gauslin.
 Gerbet.
 Gimoux.
 Girard.
 Gissingier.
 Glon (André).
 Godefroy.
 Godon.
 Goulet (Daniel).
 Graziani.
 Guillaud.
 Grussenmeyer.
 Guéna.
 Guermeur.
 Guichard.
 Guillermin.
 Guillioud.
 Hamel.

| | | | | | |
|------------------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|------------------------|
| Hamelin (Jean). | Macquet. | Papon (Maurice). | Seitlinger. | Terrenoire. | Vitter. |
| Hamelin (Xavier). | Magaud. | Partrat. | Servan-Schreiber. | Tiberi. | Vivien (Robert-André). |
| Harcourt (d'). | Malène (de la). | Peretti. | Simon (Edouard). | Tissandier. | Voilquin. |
| Hardy. | Malouin. | Petit. | Simon (Jean-Claude). | Torre. | Voisin. |
| Hausherr. | Marcus. | Pianta. | Simon-Lorière. | Turco. | Wagner. |
| Mme Hauteclocque (de). | Marette. | Picquot. | Sourdille. | Valbrun. | Weber (Pierrel). |
| Hersant. | Marie. | Pidjot. | Soustelle. | Valenet. | Weinman. |
| Herzog. | Martin. | Pinte. | Sprauer. | Valleix. | Weisenhorn. |
| Hoffer. | Masson (Marc). | Piot. | Mme Stephan. | Vauclair. | Zeller. |
| Honnet. | Massoubre. | Plantier. | Sudreau. | Verpillière (de la). | |
| Hunault. | Mathieu (Gilbert). | Pons. | | | |
| Icart. | Mathieu (Serge). | Poulpiquet (de). | | | |
| Inchauspé. | Mauger. | Préaumont (de). | | | |
| Joanne. | Maujouiän du Gasset. | Pujol. | | | |
| Joxe (Louis). | Mayoud. | Quentier. | | | |
| Julia. | Médecin. | Radius. | | | |
| Kaspereit. | Méhaignerie. | Raynal. | | | |
| Kédinger. | Mesmin. | Réthoré. | | | |
| Kervéguen (de). | Messmer. | Ribadeau Dumas. | | | |
| Kiffer. | Métayer. | Ribes. | | | |
| Krieg. | Meunier. | Rivière (René). | | | |
| Labbe. | Mme Missoffe. | Richard. | | | |
| Lacagne. | (Hélène). | Richomme. | | | |
| La Combe. | Mobamed. | Rickert. | | | |
| Lafay. | Montesquiou (de). | Riquin. | | | |
| Laudrin. | Morellon. | Rivière (Paul). | | | |
| Lauriol. | Mourot. | Rocca Serra (de). | | | |
| Le Douarec. | Muller. | Rohel. | | | |
| Legendre (Jacques). | Narquin. | Rolland. | | | |
| Lejeune (Max). | Nessler. | Roux. | | | |
| Lemaire. | Neuwirth. | Rufenacht. | | | |
| Lepercq. | Noal. | Sablé. | | | |
| Le Tac. | Nungesser. | Sallé (Louis). | | | |
| Le Theule. | Offroy. | Sanford. | | | |
| Ligot. | Ollivro. | Sauvaigo. | | | |
| Limouzy. | Omar Farah Htireh. | Schloesing. | | | |
| Liogier. | Palewski. | Schnebelen. | | | |
| | Papet. | Schvartz (Julien). | | | |

S'est abstenu volontairement :

M. Drapier.

N'ont pas pris part au vote :

| | | |
|-----------|-----------|----------|
| MM. | Bouvard. | Rivière. |
| Bonhomme. | Montagne. | |

N'a pas pris part au vote :(Application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)

M. Abelin.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 102, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Cousté et Jacquet (Michel).

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Anthoiz, qui présidait la séance.

